



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour la Communauté de communes Norge et Tille

2021-2026



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Communauté de communes Norge et Tille

Entre

La communauté de communes Norge et Tille,

Représentée par monsieur Ludovic ROCHETTE, président de la communauté de communes Norge et Tille,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 31 janvier 2022,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par monsieur Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne- Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or

D'autre part,

ET

Le conseil départemental de la Côte-d'Or,

Représenté par monsieur François SAUVADET, président du conseil départemental de la Côte-d'Or

En présence des :

Maires de la communauté de communes Norge et Tille

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Sommaire

Préambule	4
Article 1 - Objet du contrat.....	5
1.1. Présentation du territoire signataire.....	6
1.2. Les principaux dispositifs présents sur le territoire	10
Article 2 – Ambition de la Communauté de communes Norge et Tille.....	11
Article 3 – Les orientations stratégiques	11
Article 4 : Plan d’action.....	13
4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat	21
4.2. Validation des actions	21
4.3. Projets et actions en maturation.....	21
4.4. Les actions de coopération interterritoriale	22
Article 5 : Modalités d’accompagnement en ingénierie	22
Article 6 : Engagement des partenaires	23
6.1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables	23
6.2. Le territoire signataire	23
6.3. L’État, les établissements et opérateurs publics.....	24
6.4. Engagement du département	24
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socioéconomiques	25
Article 7 : Gouvernance du CRTE.....	25
7.1. Le comité de Pilotage	25
7.2. Le comité technique	26
Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE.....	26
Article 9 : Résultats attendus du CRTE	27
Article 10 : Entrée en vigueur et durée du CRTE	27
Article 11 : Evolution et mise à jour du CRTE	27
Article 12 : Résiliation du CRTE.....	27
Article 13 : Traitements des litiges	27
Annexes	29
Annexe 1 : Projets portés par la Communauté de communes Norge et Tille.....	30
Annexe 2 : Contribution des projets aux objectifs du CRTE	32
Annexe 3 : Exemple de projets avec financement alloué dans le cadre du relance	34
Annexe 4 : Fiches d’actions	35

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE de la Communauté de Communes Norge et Tille s'inscrit dans la dynamique de son projet de territoire. Le contrat est l'occasion de consolider les ambitions du territoire et de mettre en œuvre ses projets structurants. La relance de l'activité économique doit servir les stratégies de développement souhaitées par les élus de la Communauté de Communes dans les domaines de la transition écologique, du développement durable du territoire, de la consolidation de la cohésion sociale et territoriale.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Norge et Tille autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

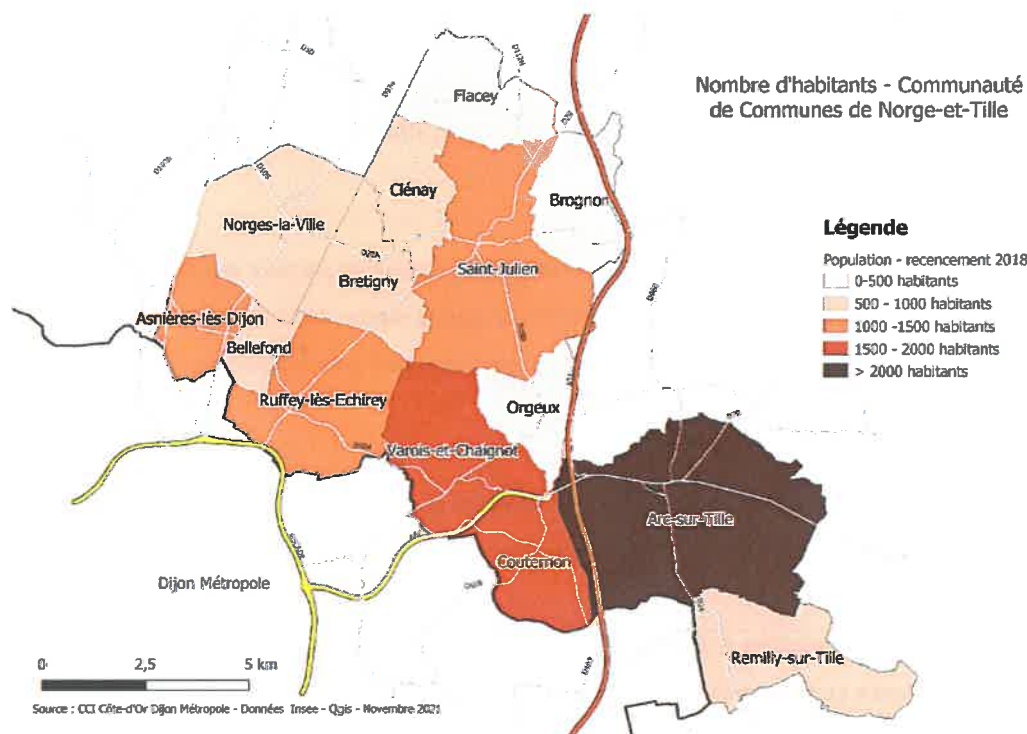
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires sur des questions telles que l'emploi, la mobilité, les services, la culture, les loisirs, le tourisme.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de Communes Norge et Tille et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le CRTE décline sur la base du projet de territoire, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation, en mobilisant les moyens des partenaires publics et privées. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

1.1. Présentation du territoire signataire



Cohésion sociale : Un territoire périurbain entre « le bien être rural et les services de la ville »

La Communauté de communes Norge et Tille (CCNeT) s'étale au Nord-Est du territoire Dijonnais. Elle est issue de la fusion des deux Communautés de Communes Val de Norge et Plaine des Tilles depuis le 1er janvier 2017. Sa Population est estimée à 16 000 habitants répartie sur une superficie de 125 km². Six (6) communes (Arc-sur-Tille, Varois-et-Chaignot, Couternon, Saint-Julien, Ruffey-lès-Echirey et Asnières-lès-Dijon) représentent 66% de la population du territoire. Sa population augmente continuellement, soit 635 habitants en moyenne de plus chaque année. La Communauté de communes Norge et Tille est un territoire périurbain en pleine expansion qui attire des populations jeunes comme des ménages actifs avec enfants (4 999 familles avec enfants en 2017 contre 4 526 en 2013). Selon la CCI Côte d'Or, il y a un vieillissement de la population (75 ans et plus) entre 2013 et 2018 de 6,9% pour notre EPCI, et de 5% pour la Bourgogne-Franche-Comté. De même, selon INSEE, le nombre de 80 ans et plus de l'EPCI qui vivent seuls est de 203 alors que le chiffre était de 112 en 2017.

Le revenu fiscal moyen est de 41 599€ contre 27 971€ en Côte d'Or. En matière d'éducation, la population de plus de 15 ans ayant au moins un diplôme de BAC représente 57% en 2017.

Ses évolutions observées impactent les politiques publiques en matière d'économie, d'emploi, de logement, de services publics et de cadre de vie. De ce fait, les équipements publics doivent être adaptés en fonction de cette évolution démographique.

La question de l'emploi a été abordée lors la rencontre du 23 novembre 2021 avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) au siège de la Communauté de communes. Les précisions ont été apportées sur les différentes questions et objectifs actuels du gouvernement en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Des actions concrètes seront mises en place pour répondre à cet enjeu.

L'accès au service de proximité et aux équipements sportifs et culturels fait l'objet d'une attention particulière des élus de la Communauté de communes Norge et Tille. Il y a une volonté de la CCNeT de faciliter l'accès aux services. Des projets au niveau des communes et de l'intercommunalité sont prévus.

Le tissu associatif constitue aussi pour la CCNeT, un enjeu capital de coopération et d'attractivité territoriale. De nombreuses associations sont recensées dans la Communauté de communes (présentes dans le guide des associations et dans l'annuaire du Club des Entreprises du Val de Norge en accès libre sur le site de la collectivité). Des équipements sportifs sont répartis dans les différentes communes de l'EPCI : terrains de sport, golf, courts de tennis, gymnase, salle polyvalente, etc. La base de loisirs d'Arc-sur-Tille est un des principaux pôles d'équipements et d'activités sportives.

De nombreux services sont proposés sur le territoire pour favoriser un cadre de vie agréable :

- L'école de Musique de la Communauté de communes Norge et Tille propose des cours individuels, collectifs et des ateliers de pratiques collectives (éveil musical, chorales enfants et adultes, orchestre, piano 4 et 6 mains, ensemble de guitare, ateliers de musiques actuelles). Des animations du réseau des bibliothèques et des salons du livre sont organisées dans l'EPCI.
- La restauration scolaire par un service commun et périscolaire va être prise en compte de façon exhaustive dans le cadre du PAT.
- L'accès aux droits enfance-jeunesse avec deux micro-crèche à Saint-Julien et à Asnières, le Multi-accueil, le Relais petite enfance intercommunal et d'autres activités autour de l'enfance-jeunesse (les accueils collectifs des mineurs).
- Pour la mobilité, la CCNeT propose le service TAD (transport à la demande).
- L'économie circulaire avec la gestion des déchets est marquée par la présence de trois déchetteries dans l'EPCI.

La Communauté de Communes Norge et Tille dispose également d'une offre variée dans le domaine de la santé : pharmacie, cabinet médical, podologue, kinésithérapeutes, dentistes, etc.

La CCNeT travaille l'hypothèse de mettre en œuvre un contrat local de santé (CLS) en partenariat avec la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise. Des rencontres d'échanges sont prévues dans ce cadre.

Le diagnostic du projet de territoire a fait ressortir des particularités de la CCNeT :

- Un territoire étendu, sans commune centrale
- L'importance des liaisons pendulaires vers la Métropole (80% des actifs y travaillent)
- L'augmentation irrégulière de la population.

Développement économique : un territoire rural face aux défis économiques

La CCNeT dispose d'un fort potentiel économique au vu de son positionnement géographique mais aussi à travers ses zones d'activités économiques.

- **Agriculture et alimentation**

Comme tout territoire rural, l'agriculture reste un enjeu de taille pour le territoire. Elle est une activité qui possède des fonctions d'ordre économiques, de gestion des paysages, de maintien des réalités et savoir-faire locaux. Le SCoT du Dijonnais propose la prise en compte de la dimension environnementale dans les pratiques agricoles. Il s'agit pour la CCNeT de s'adapter face au changement climatique et aux nouvelles habitudes et comportements de la population (alimentation saine et de proximité).

Dans cet objectif, un projet alimentaire territorial (PAT) est prévu pour mettre en valeur le potentiel agricole de tout le territoire de la CCNeT. Il y a une nécessité d'organiser l'activité agricole, au vu de l'augmentation de la population sur tout le département de la Côte d'Or et du positionnement de l'EPCI. La question de l'eau et du foncier est un élément important à prendre en compte. A cet effet, au-delà des dimensions socio-économique et environnementale, le PAT devrait répondre aux enjeux sociétaux du « Bien manger » et du « Bien produire » visant la résilience et l'ancrage territorial de l'alimentation. Pour les élus de l'EPCI, il s'agit d'affirmer une vocation agricole du territoire afin de renforcer la lutte contre la précarité alimentaire et d'assurer la transition alimentaire et économique.

Le conseil Départemental a également répondu à un appel à projet pour mettre en place un PAT départemental co-porté par le Département de Côte d'Or et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, labellisé PAT émergent dont le plan d'action 2020-2025 poursuit 2 objectifs suite à l'élaboration du diagnostic :

1. Favoriser la cohérence des politiques alimentaires portées par différents acteurs territoriaux à l'échelle départementale,
2. Identifier des pistes d'optimisation de la logistique des produits locaux pour massifier les volumes commercialisés notamment auprès de la restauration hors domicile sur le département.

- **Transition numérique**

La transition numérique est un enjeu important pour la Communauté de communes Norge et Tille car elle répond à une des ambitions du Projet de territoire de l'EPCI, à savoir un territoire connecté. Un Conseiller numérique est recruté pour permettre la visibilité des acteurs socioéconomiques du territoire et facilite les usages du numérique. Un espace numérique est aussi mis à disposition des entreprises et des associations du territoire.

- **Tourisme et loisirs**

La Communauté de Communes Norge et Tille avec son patrimoine naturel et historique offre un réel potentiel de développement d'une économie de découvertes et de loisirs aux portes de la Métropole Dijonnaise. La Base Nautique à Arc-sur-Tille est un atout d'attractivité considérable pour le territoire. C'est pourquoi, l'EPCI s'engage à mettre en place un plan de valorisation des Lacs d'Arc-sur-Tille.

Image de Nicolas



La Base de Loisirs d'Arc, situé à proximité de Dijon propose aux visiteurs une variété d'offres avec son stade nautique, ses étangs de pêche, ses baignades (surveillées l'été) et ses activités nautiques. Ses équipements permettent ainsi d'être le poumon vert de l'Est Dijonnais. Elle propose à ses visiteurs de nombreuses activités autour du sport, de la découverte et de la détente. Elle accueille aussi des clubs sportifs : voile, kayak, ski nautique, paddle, pêche, triathlon...

Le patrimoine bâti architectural (église, châteaux), le patrimoine naturel (forêts, étangs, rivières, etc.), les circuits pédestres et les parcours de VTT demeurent un atout considérable à prendre en compte dans une stratégie de développement touristique.

Transition écologique : un territoire engagé

Le territoire de la CCNeT présente une certaine vulnérabilité face aux changements climatiques qui augmentent les risques naturels.

La problématique liée à la ressource en eau demeure un enjeu particulier de la CCNeT. Des réalisations sont menées avec les Syndicats des eaux, à savoir l'interconnexion, la mise aux normes des stations, la pose de compteurs à tête émettrice pour la radio relègue, le renouvellement de canalisations et la résorption des entrées parasites par injection de résine et passage caméra.

La précarité énergétique et la performance thermique des bâtiments sont préoccupantes, alors même que la production et la consommation d'énergies renouvelables sont faibles. Le territoire bénéficie d'une riche biodiversité entre bois et plaines et des efforts devraient être renforcées pour limiter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols. Limiter l'artificialisation des sols correspond aussi à l'enjeu de préservation des espaces agricoles et à l'adaptation au changement climatique (réduire la vulnérabilité face aux risques naturels et au manque d'eau).

Par ailleurs, la montée en capacité des dispositifs d'assainissement et des réseaux d'alimentation en eau potable constitue un enjeu pour assurer une bonne politique de préservation et de gestion de la ressource en eau. La Communauté de Communes Norge et Tille se veut être un territoire de partage équitable et économique de la ressource en eau.

La réduction de la consommation des espaces agricoles reste aussi une priorité pour le territoire. En effet, La gestion de la biodiversité nécessite une synergie d'action à différentes échelles de la collectivité. Les programmes pédagogiques trouvent aussi un écho favorable dans cette dynamique. La biodiversité et son corollaire, la trame verte et bleue, sont à la fois protégés et valorisés car ils participent à la qualité de vie sur le territoire et à la gestion des risques.

Pour répondre aux objectifs du CRTE en termes de cohésion sociale et territoriale, de développement économique, de transition écologique et de compétitivité, de nombreuses actions dans différents domaines sont envisagées par la Communauté de communes Norge et Tille. Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale.

1.2. Les principaux dispositifs présents sur le territoire

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- La convention territoriale globale à signer avec la CAF qui prend la suite des conventions existantes
- Le Contrat Cap 100% Côte d'Or
- La SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) dont la CCNeT est membre
- Le SMOM (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères) dont la CCNeT est client
- Le Contrat énergétique SICECO (Syndicat intercommunal des collectivités électrifiées de la Côte-d'Or)
- Le SBO (Syndicat du bassin de l'Ouche) et le SITNA (Syndicat intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison)
- Les Syndicats des eaux : SINOTIV'EAU, Clénay/Saint Julien, Asnières, Varois / Orgeux
- La Sécurité : Pompiers et gendarmerie
- Les contrats et convention passés entre les EPCI et les opérateurs et établissements de l'État (dont ADEME, ANAH, VNF, agences de l'eau).

Article 2 – Ambition de la Communauté de communes Norge et Tille

La Communauté de communes Norge et Tille exprime clairement ses ambitions dans son projet de territoire. Ses ambitions se déclinent comme suit :

- **Un territoire protecteur** : bien vivre à la CCNeT c'est pouvoir travailler, ou accéder à l'emploi, avec une qualité de vie rassurante en termes de sécurité, d'environnement, de santé, d'alimentation, etc.
- **Un territoire connecté** : mobilités, relations avec les autres acteurs (autres collectivités, Etat, ...), accès au numérique, liens avec les habitants ; notre territoire sera fort et indépendant, s'il sait être connecté.
- **Un territoire dynamique** : pour rester attractif, notre territoire, doit être en mesure de proposer une dynamique répondant aux attentes en pleine évolution de ses habitants (commerces et services, vie associative, équipements publics, valorisation de notre environnement et notre patrimoine).

Ces trois ambitions du projet de territoire reflètent parfaitement les orientations stratégiques poursuivies dans le cadre du CRTE.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe ses orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :



Orientation 1 : Construire une identité commune du territoire



Orientation 2 : Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée



Orientation 3 : Être garant des différentes ressources en agissant avec responsabilité



Orientation 4 : Faire de notre caractère rural un véritable art de vivre

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en *annexe 4*. Ces fiches comprennent des objectifs avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le Comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.



Article 4 : Plan d'action



Orientation 1 : Construire une identité commune du territoire

La création de la Communauté de communes implique une phase d'identification indispensable pour se caractériser en tant que structure intercommunale et créer un sentiment d'appartenance et de reconnaissance pour l'ensemble des habitants. C'est également au travers de cette identité que la CCNeT pourra défendre auprès de ses partenaires et de ses interlocuteurs sa vision d'avenir en matière de cohésion sociale et territoriale afin de bâtir des contrats de réciprocité équilibrés. Cette identité partagée se doit de respecter l'identité des quatorze communes afin de garantir une relation de confiance entre les communes et l'intercommunalité.

- ✚ Renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance à la Communauté de communes Norge et Tille

Les éléments clés :

- 15 851, le nombre de population légale au 1er janvier 2020, soit 611 habitants par rapport à 2012 ;
- 14 médecins généralistes enregistrés au sein de la Base Permanente des Équipements pour la CCNeT en 2020 ;
- 1 142, le nombre d'enfants de 2-10 ans scolarisés dans leur commune de résidence, soit 62% de la tranche d'âge ;
- 39, le nombre de foyers au RSA en 2017, soit 0,39 foyers pour 100 ménages contre 2,9 au niveau national ;
- En 2015, le nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants était de 29,3, contre 24,2 au niveau national ;
- Avec 324 associations, la CCNeT enregistre un taux de 2 associations pour 100 habitants contre 3 pour la Bourgogne- Franche-Comté ou encore 2,4 pour la France métropolitaine ;
- 18 logements construits en moyenne chaque année pour 1 000 logements (période 2017-2019), contre 12 pour la Côte d'Or.

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus de la CCNeT en matière de cohésion sociale et territoriale sont les suivants :

Amélioration de l'offre et l'accès aux services publics :

- Renforcement de l'accueil collectif des mineurs ;
- Réhabilitation du bâti pour améliorer l'offre de santé (projet de la maison de santé pluriprofessionnelle à Bellefond) ;
- Réhabilitation du patrimoine et des équipements culturels communaux et intercommunaux ;

- Aménagement et installation d'équipements pour renforcer la sécurité.

Renforcement et adaptation de l'offre de services et d'équipements :

- Rénovation de bâtiments pour logements communaux ;
- Création ou rénovation d'espaces dédiés à la jeunesse, aux loisirs et pratiques sportives et culturelles (projet de création d'un city sport, Co-construction d'un terrain multisports intergénérationnel à Rémilly, etc.) ;
- Stimuler la transition numérique sur le territoire de la CCNeT en améliorant l'accès au numérique pour tous notamment à travers des projets d'équipements ou de création d'espaces numériques partagés.

Amélioration de l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements quotidiens :

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre, à hauteur de 40% des émissions de CO2 national. Des aides sont ainsi apportées aux collectivités pour financer les dispositifs favorisant la réduction de l'impact environnemental et développant l'alternative des mobilités douces.

Par ailleurs, le développement des mobilités quotidiennes à savoir le vélo et les transports en commun sont à encourager. C'est pourquoi, la Communauté de communes Norge et Tille se veut être une autorité organisatrice de la mobilité sur tout son territoire (cf. *fiche action 5*). En effet, la loi d'orientation des mobilités (LOM) encourage les communautés de communes à prendre la compétence mobilité ou à la confier à un syndicat mixte ou encore à un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. L'EPCI en tant que AOM locale) s'occupe de l'échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de son territoire.

- Mieux organiser et desservir la CCNeT à travers une politique d'aménagement et d'équipements de la mobilité ;
- Optimiser l'offre de transport existant (TAD) ;
- Proposer et encourager de nouveaux services de mobilité car les mobilités quotidiennes de la CCNeT sont principalement fondées sur l'automobile individuelle ;
- Renforcer l'aménagement : aire de covoiturage, pistes cyclables, voies de circulation, etc. ;
- Sécuriser et organiser l'autopartage.



Orientation 2 : Organiser et développer notre territoire de manière équilibrée

La dynamique de développement économique de la Communauté de Communes Norge et Tille repose sur plusieurs activités : industrie, agriculture, patrimoine, petits commerces, etc. Différentes zones d'activités économiques (ZAE) sont réparties au niveau du territoire, et cela va permettre de développer le potentiel du territoire, d'apporter de nombreux services de proximité aux habitants mais aussi de soutenir l'emploi.

L'organisation des services doit prendre en compte les particularités du territoire de la Communauté de communes Norge et Tille à savoir l'absence de ville-centre et l'existence de communes de différentes tailles. Cela implique d'avoir une cohérence dans l'organisation du territoire, entre la mobilité et les offres de services. Construire un territoire économiquement équilibré, c'est également avoir une vision stratégique à plus long terme en s'appuyant sur des dispositifs structurants existants.

Le potentiel économique devra toutefois prendre en compte certaines réalités spatiales et temporelles, comme la pression foncière liée à la proximité avec la métropole de Dijon, le manque d'eau par rapport aux besoins évolutifs des habitants et de leurs pratiques.

- ✚ Structure un maillage territorial pertinent en lien avec les caractéristiques de notre territoire.
- ✚ Accompagner le développement économique.

Les éléments clés :

- 153 établissements en ZAE avec un effectif de 1 063 salariés ;
- 95 points de vente en activité sur le territoire ;
- En 2015, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 14% contre 9,3% pour la France métropolitaine ;
- Au 1er février 2019, 47% des entreprises avaient entre 1 et 2 salariés, contre 49% en France métropolitaine ;
- 6,1 %, le taux de chômage pour la CCNeT (l'INSEE), contre 11,7 % pour la Côte d'Or ;
- 34, le nombre total de commerces de proximité pour la CCNeT enregistrés au 1er janvier 2020 dans la Base (Permanente des Équipements de l'INSEE 2020).
- L'agriculture génère environ 7% du PIB de la Côte d'Or

Les leviers d’actions et les types de projets identifiés par les élus de la CCNeT en matière de développement économique sont les suivants :

Structuration de la dynamique de l’économie locale :

- Encourager l’installation et le développement d’activités créatrices de valeur ajoutée ;
- Subventionner, accompagner et mettre en réseau les acteurs socioéconomiques pour développer des activités ;
- Identifier, préserver et promouvoir les compétences spécifiques du territoire.

Valorisation du potentiel agricole sur tout le territoire :

La valorisation du potentiel agricole est une priorité de la CCNeT car l’activité agricole a de forts impacts transversaux :

- Ecologique : un levier d’équilibre des milieux, de préservation et de qualité des paysages
- Economique : création de richesse ;
- Culturel : un vecteur historique et identitaire ;
- Social : exploitants qui influent d’autres activités et pratiques du territoire.

Elle apporte également d’autres services à savoir les loisirs sportifs, la pédagogie, l’alimentation en circuit court, etc. Dans une perspective de valorisation de son potentiel à l’échelle de l’EPCI, des projets ou actions sont menés :

- Maintenir et renforcer le savoir des producteurs et agriculteurs du territoire ;
- Soutenir le commerce de proximité et les circuits courts (marchés, vente sur place, etc.) ;
- Lutter contre « l’étalement urbain » pour valoriser le revenu agricole, et donc les pratiques agricoles ;
- Améliorer la restauration scolaire avec des produits du terroir ;
- Construire un projet alimentaire territorial (PAT) pour mieux structurer l’activité alimentaire du territoire.



Orientation 3 : Être garant des différentes ressources en agissant avec responsabilité

Il s'agit de traduire la capacité à agir sur le territoire avec responsabilité dans l'ensemble des choix à venir. Cela implique d'avoir à l'esprit une volonté réelle de transition écologique et énergétique liée à une gestion financière responsable.

Pour réussir sa transition écologique, la Communauté de Communes Norge et Tille s'engage sur les questions liées notamment à la mobilité, l'aménagement, la biodiversité, l'eau, l'énergie et l'économie circulaire.

- ✚ Marquer notre engagement vers la transition énergétique et la protection de l'environnement.
- ✚ Être responsable dans l'allocation des ressources financières.

Les éléments clés :

- 7 tonnes d'émissions de CO₂ par habitant pour la CCNeT, contre 8 en moyenne au niveau national selon les données de l'ADEME en 2018 ;
- 6 Mwh, consommation électrique annuelle moyenne des ménages de l'EPCI, contre 4,2 Mwh pour la Côte d'Or (INSEE RGP 2017) ;
- 11 PLU et 3 communes couvertes par le RNU.

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus de la CCNeT en matière de transition écologique et énergétique sont les suivants :

Poursuivre les efforts autour des économies d'énergies, notamment au sein du patrimoine bâti de la collectivité et en matière d'éclairage public et accompagner la rénovation énergétique des logements :

D'après le Ministère de la transition écologique, le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée en France, loin devant le secteur des transports (31,3%). Chaque année, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Alors la priorité de la rénovation énergétique des bâtiments tient donc une place importante dans le plan de relance. Des financements pourront être accordés dans le cadre du CRTE, pour des travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics et les équipements structurants de l'EPCI et ses communes ; pour l'ingénierie, pour des actions dites « à gain rapide » (par exemple le pilotage et la régulation des systèmes de chauffage, la modernisation des systèmes d'éclairage.). De même des projets visant l'amélioration des conditions de confort (comme par exemple l'équipement en systèmes de refroidissement performants, l'isolation, végétalisation, etc.) peuvent être privilégiés dans le financement. Pour mieux traiter cette problématique énergétique, la Communauté de

communes Norge et Tille envisage de moderniser son système d'éclairage public, d'unifier les périodes d'éclairage et de renforcer les actions de sensibilisation en lien avec la commission transition énergétique.

- Favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments à travers la rénovation énergétique du patrimoine bâti (école, mairies, bibliothèque, caserne, etc. ;
- Assurer une meilleure gestion de l'éclairage public : équipements, installations d'horloges astronomiques radio, remplacement des luminaires boules par des équipements à LED, etc. ;
- Consolider le système de chauffage et d'isolation du bâti pour respecter l'objectif visé par la loi climat ;
- Sensibiliser les habitants et acteurs économiques à la transition écologique en accentuant les actions visant à limiter la consommation d'électricité.

Agir en faveur de la préservation de la ressource en eau et anticiper la prise de compétences eau et assainissement :

Les ressources en eau sont limitées dans la Communauté de communes Norge et Tille malgré la traversée de trois rivières (La Norges, la Tille et la Flacière) et la présence d'étangs. Les risques de sécheresse et d'inondation demeurent très élevés. La gestion de l'eau dans l'EPCI requiert une adaptation des pratiques et des usages des ressources en eau disponibles. On note la présence de syndicats chargés de la gestion de l'eau sur le territoire de la CCNeT : le *Syndicat des Eaux Clénay - Saint Julien* qui concerne les communes de Brétigny, Couternon, Brognon, Clénay, Flacey, Norges-la-Ville et Saint-Julien, le *Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'assainissement de la Vallée du Suzon* (SIEAVS) qui agit sur Asnières, Bellefond et Ruffey-lès-Echirey et le Syndicat intercommunal alimentation eau potable et assainissement Ouche, Norge et Vouge (SINOTIV'EAU). Ses syndicats travaillent sur la compétence de l'eau potable (traitement, adduction, distribution, ...) et de l'assainissement qu'il soit collectif ou individuel. Sachant que la disponibilité de la ressource en eau peut être un facteur limitant, il est bien d'accompagner les initiatives et les actions des syndicats, des entreprises et/ou des associations du territoire pour sécuriser davantage la ressource en eau qui demeure transversale à de nombreux projets structurants.

Dans cette perspective, des projets ou actions sont menés :

- Restauration d'une zone humide à Brétigny ;
- Installation d'une canalisation pour collecter les eaux pluviales à Varois et Chaignot ;
- Création d'un réservoir d'eau pluviales à Brétigny ;
- Equipements de bâtiments publics en dispositifs économes en eau et récurant eau de pluie ;
- Construction d'une canalisation d'eau potable entre les communes de Clénay et Norges-la-Ville (projet déjà financé).

Agir à l'échelle de l'EPCI et des communes en faveur de la biodiversité :

La préservation de la biodiversité face au changement climatique est une nécessité pour la CCNeT. Le caractère vital des milieux et ressources et leur sensibilité face aux pressions humaines constituent un enjeu de taille pour :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et la biodiversité ;
- Encourager un développement périurbain harmonieux ;
- Mettre en place une démarche trames verte, bleue et noire comme élément de gestion de la biodiversité ;
- Maitriser la consommation de l'espace et lutter contre l'artificialisation des sols.

Développer l'offre de mobilité et l'économie circulaire (la gestion des déchets) :

La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est une des compétences obligatoires de la Communauté de communes Norge et Tille. Deux prestataires sont chargés de la collecte et valorisation des déchets à savoir le SMICTOM sur l'ancienne communauté de communes de la Plaine des Tilles et le SMOM sur celle de l'ancienne Communauté de communes Val de Norge. On note la présence de trois déchetteries dans l'EPCI. La communication autour de la réduction des déchets auprès des habitants et sur le tri sélectif sont à valoriser même si des actions de sensibilisation sont recensés sur le territoire : journées de nettoyage des parents d'élèves, mise à disposition de tracts de bonnes pratiques, etc.

- Poursuivre les aménagements de pistes cyclages et la promotion de la mobilité douce ;
- Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables ;
- Communiquer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique et agir en faveur de la réduction des déchets ;
- Intensifier les opérations de sensibilisation sur le tri et le recyclage.



Orientation 4 : Faire de notre caractère rural un véritable art de vivre

Mettre en avant le patrimoine rural de la CCNeT est pour les élus un véritable enjeu d'attractivité. Il s'agit de faire de la ruralité, un élément de marketing pour assurer sa compétitivité territoriale.

Pour affermir l'attractivité territoriale, la Communauté de Communes Norge et Tille s'engage dans une dynamique d'amélioration de la qualité des services apportés aux habitants, de renforcement et de mutualisation.

-  Développer un urbanisme respectant le caractère rural du territoire.
-  Devenir un « territoire réfectoire ».

Les éléments clés :

- 1 947, le nombre d'entreprises présentes dans l'EPCI (y compris auto-entreprises), dont 441 créées après le 1er janvier 2018 ;
- 4%, le taux de logements vacants de l'EPCI (8% pour la France), soit un total de 274 logements sur les 6 522 que compte la CCNeT ;
- 29,5%, la part des habitants de l'EPCI ayant une licence sportive, contre 22,4% pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Les leviers d'actions et les types de projets identifiés par les élus de la CCNeT en matière d'attractivité sont les suivants :

Construire une identité locale autour de la diversité, la complémentarité des différents acteurs :

L'intercommunalité est devenue un périmètre pertinent de préservation de l'identité des communes, avec le maintien des liens de proximité. Construire l'identité locale de la CCNeT revient alors à :

- Soutenir les communes dans leurs coopérations et leur fonctionnement ;
- Maintenir les spécificités territoriales face aux défis de la périurbanité, proche de la ville mais bien ancrée à la campagne.

Conserver le caractère rural du territoire :

- Réfléchir à une signature territoriale ;
- Renforcer le lien social et le rapprochement intergénérationnel ;
- Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. En lien avec les orientations stratégiques, le territoire est notamment engagé dans la mise en œuvre de programmes, de conventions et contrats avec des agences et établissement de l'Etat ;

- Recrutement d'un VTA (Volontariat Territorial en Administration) chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE ;
- Recrutement d'un Conseiller Numérique pour favoriser l'inclusion numérique ;
- Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de la Côte d'Or pour l'action sociale ;
- Projet Alimentaire Territorial, dossier de candidature pour répondre à l'appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation ;
- Plan Climat Air-Énergie Territorial en projet (PNA) ;
- Discussion en cours avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de Côte d'Or pour renforcer la question de l'emploi sur le territoire.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches d'actions.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (Cf. article 6.3) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur comptabilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire de la Communauté de communes Norge et Tille se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres territoires qui participent au projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement chacun de ses territoires. Ainsi, la CCNeT travaille étroitement ou plus ponctuellement avec Dijon Métropole, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (SCoT du Dijonnais) et avec d'autres Communautés de communes proches sur des sujets structurants (mobilité, santé, etc.) impliquant une nécessaire coopération.

Ces actions de coopération prennent différentes formes : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants.

Ces actions de coopération entre territoires permettent particulièrement :

- De favoriser les synergies et complémentarité en assurant une cohérence des interventions ;
- D'encourager la solidarité entre territoires ;
- De mutualiser ponctuellement des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs de l'Etat (l'ANCT, le Cerema, l'ADEME, la Banque des territoires, ...), les services déconcentrés de l'Etat (l'Agence Technique Départementale, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut se passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Etudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentiels ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà fiancés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 : Engagement des partenaires

Le CRTE est conçu comme un contrat évolutif, tant dans ses actions que dans les partenaires mobilisés.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels à solliciter par les porteurs de projet. Ils sont à mobiliser suivants les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et les opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date de dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de communes Norge et Tille assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

CCNeT s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat ainsi que son évaluation. Il sera assisté le cas échéant d'animateurs pour faciliter l'émergence de projets et l'accompagnement des porteurs (associations, entreprises, communes, ...).

La CCNeT s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, ...) afin d'initier et catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la Communauté de communes, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation, autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire du n°6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'intrusion administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification des procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, et feraient l'objet d'une demande en ce sens du porteur de projet.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et des investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui à travers un contrat d'objectif transversal d'une durée de quatre années et pourra intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE sur la durée du contrat de relance et de transition écologique ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial (conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés) ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir, notamment l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), etc.

6.4. Engagement du département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociale et territoriale apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques. En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra

également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables.

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent (s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socioéconomiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaire à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socioéconomiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans la logique de l'économie circulaire.

Article 7 : Gouvernance du CRTE

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT et le Président de la Communauté de communes Norge et Tille mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profil des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice du CRTE, à vocation à s'articuler avec les autres dispositifs existants, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de Pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département ou son représentant, par le Président de la Communauté de communes Norge et Tille ou son représentant et par le Président du conseil départemental.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCNeT, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, ...), proposés par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes Norge et Tille. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Etablir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Etudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Etudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs ...). Le tableau de bord est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de communes Norge et Tille en lien avec l'Etat, membre du comité technique.

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de la Communauté de communes et de la Préfecture, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus

réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 : Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie National Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche d'action en *annexe 4*.

Si la liste des actions arrêtées à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans (2021-2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 : Résiliation du CRTE

Le présent contrat peut prendre fin à l'initiative de l'une des deux parties signataires, à savoir l'Etat et/ou la Communauté de communes Norge et Tille.

Article 13 : Traitements des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé à Dijon, le 11 février 2022
en présence de Monsieur Joël GIRAUD,
secrétaire d'État chargé de la ruralité
auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales



Le préfet de la région
préfet de la Côte-d'Or

Fabien SUDRY

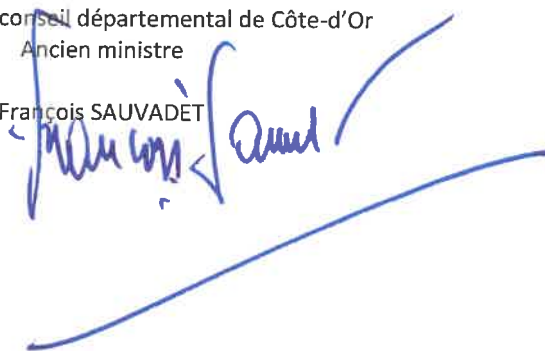
Le président de la communauté de communes
Norge et Tille

Ludovic ROCHETTE



Le président du conseil départemental de Côte-d'Or
Ancien ministre

François SAUVADET



Annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Projets portés par la Communauté de communes Norge et Tille

Annexe 2 : Contribution des projets aux objectifs du CRTE

Annexe 3 : Exemple de projets avec financement alloué dans le cadre du relance

Annexe 4 : Fiches d'actions

Annexe 1 : Projets portés par la Communauté de communes Norge et Tille

Porteur	N°	Projets	Coût en € HT	Calendrier
EPCI	1	L'accueil collectif de mineurs à Bellefond	950 000	2021-2022
	2	L'accueil collectif de mineurs à Clénay	204 960	2021-2022
	3	Aire de covoiturage à Couternon	466 336	2021-2022
	4	Aménagements du siège de la Communauté de Communes	100 000	2021-2022
	5	Mobilité	-	2021-2026
	6	Base de Loisirs d'Arc-sur-Tille	-	2022-2023
Arc-sur-Tille	7	Réalisation d'un city stade	119 421.45	2022
	8	Extension de la salle de restauration scolaire – tranche 2	372 782.27	2022
Asnières	9	La création d'un commerce de proximité, boulangerie et bibliothèque municipale	1 370 506.00	2021-2022
Bellefond	10	Création Maison de santé pluriprofessionnelle (acquisition d'un local, extension et aménagement)	1 385 000.00	2021-2022
	11	Aménagement de logements communaux à Bellefond - aménagement de locaux pour les services techniques de la commune de Bellefond	1 872 373.5	2021-2022
Brétigny	12	Rénovation du chauffage salle des fêtes, périscolaire et école	300 000	2022-2023
	13	Rénovation énergétique salle des fêtes, périscolaire et école	7 090	2021-2022
	14	Acquisition foncière et restauration d'une zone humide	60 000	2022-2023
	15	Rénovation énergétique bibliothèque et logement communal	150 000	2022-2023
	16	Eclairage public : remplacement des anciennes horloges astronomiques	10 000	2022-2023
	17	Production d'ENR sur toitures communales	50 000	2022-2023
	18	Création d'un réservoir eaux pluviales en aval du village	180 000	2022-2024
	19	Création d'un tiers lieu au centre bourg	1 000 000	2021-2023
	20	Développement d'un Ecoquartier « Les Coteaux du Verger »	60 000	2021-2022
	21	Végétalisation de la commune	50 000	2021-2023
Brognon	22	Construction de logements communaux dans la maison Reygnier	500 000	2021-2023
Clénay	23	Réhabilitation de la salle des fêtes - Espace Loisirs	450 000	2022-2023
	24	Rénovation Cité ouvrière pour créer 7 logements	860 870	2022
Couternon	25	Reconstruction salle Polyvalente	1 301 130,36	2021-2022
	26	Rénovation des toitures et gouttières écoles.	29 110,00	2021-2023
	27	Rénovation de l'éclairage public	36 000,00	2022-2023
Flacey	28	Aménagement d'un espace naturel de rencontre au Pré Lavel : Aire de jeux, Auvent, réfection Mur en pierre sèche & mobilier urbain	100 000	2021-2023
Norges-la-Ville	29	Rénovation des installations de chauffage de la Mairie et la salle des fêtes	90 000	2022

	30	Mise en place d'un système de télégestion pour la chaufferie du Groupe Scolaire	5 000	2022
Rémilly	31	Salle annexe Mairie	150 000	2023-2024
	32	Réfection du groupe scolaire	700 000	2022-2023
	33	Mise en valeur espace SABLIERES	100 000	2022
	34	Déconstruction préfabriques et construction salles	600 000	2022
	35	Remplacement vestiaires foot	800 000	2023-2024
	36	Aménagement Aire de jeux	40 000	2022-2023
Ruffey-lès-Echirey	37	Réhabilitation des vestiaires du football	90 000	2022
	38	Construction d'un gymnase	1 000 000	2023-2024
	39	Réhabilitation des ateliers municipaux	100 000	2024-2025
	40	Réhabilitation des locaux de l'ancienne bibliothèque en espace santé	100 000	2022-2023
	41	Espace de travail partagé	100 000	2022-2023
Saint-Julien	42	Aménagement préau école	10 000	2022
	43	Rénovation du Foyer	150 000	2022
Varois et Chaignot	44	Aménagement espaces paysagers	15 000	2022-2023
	45	Aménagement logement des services techniques	50 000	2023-2024
	46	Construction d'un bâtiment sportif	1 260 000	2022-2023
	47	Construction d'une micro crèche	300 000	2023-2024
	48	Réfection et isolation du gymnase	350 000	2022-2023
	49	Terrain multisports et boulodrome	70 000	2022-2023

Annexe 2 : Contribution des projets aux objectifs du CRTE

Projets recensés	Contribution aux objectifs du CRTE				Porteur
	Cohésion sociale et Territorial	Dév.écon / relance	Transition écologique	Attractivité / compétitivité	EPCI ou Communes
Accueil collectif de mineurs à Bellefond	✓			✓	EPCI
Accueil collectif de mineurs à Clénay	✓			✓	
Aire de covoiturage à Couternon	✓	✓	✓	✓	
Aménagement siège de la Communauté de communes	✓				
Mobilité	✓	✓	✓	✓	
Base de Loisirs d’Arc-sur-Tille	✓	✓	✓	✓	
Extension de la salle de restauration scolaire – tranche 2	✓				ARC-SUR-TILLE
Réalisation d’un city stade	✓			✓	
La création d’un commerce de proximité, boulangerie et bibliothèque municipale	✓	✓	✓	✓	ASNIERES-LES-DIJON
Création Maison de santé pluriprofessionnelle (acquisition d’un local, extension et aménagement)	✓	✓		✓	BELLEFOND
Aménagement de logements communaux à Bellefond Aménagement de locaux pour les services techniques de la commune de Bellefond	✓				
Rénovation du chauffage salle des fêtes, périscolaire et école	✓	✓	✓		BRETIGNY
Rénovation énergétique salle des fêtes, périscolaire et école	✓	✓	✓		
Acquisition foncière et restauration d’une zone humide	✓		✓	✓	
Rénovation énergétique bibliothèque et logement communal	✓	✓	✓		
Eclairage public : remplacement des anciennes horloges astronomiques		✓	✓		
Production d’ENR sur toitures communales			✓		
Création d’un réservoir eaux pluviales en aval du village			✓		
Création d’un tiers lieu au centre bourg	✓	✓		✓	
Développement d’un Ecoquartier « Les Coteaux du Verger »	✓		✓	✓	
Végétalisation de la commune	✓		✓	✓	
Construction de logements communaux dans la maison Reygnier	✓				BROGNON

Réhabilitation de la salle des fêtes - Espace Loisirs	✓			✓	CLENAY
Rénovation Cité ouvrière pour créer 7 logements	✓			✓	
Reconstruction salle Polyvalente	✓			✓	
Rénovation des toitures et gouttières écoles			✓		COUTERNON
Rénovation de l'éclairage public		✓	✓		
Aménagement d'un espace naturel de rencontre au Pré Lavel : Aire de jeux, Auvent, réfection Mur en pierre sèche & mobilier urbain			✓	✓	FLACEY
Rénovation des installations de chauffage de la Mairie et la salle des fêtes		✓	✓		NORGES-LA-VILLE
Mise en place d'un système de télégestion pour la chaufferie du Groupe Scolaire		✓	✓		
Salle annexe Mairie	✓				REMILLY-SUR-TILLE
Réfection du groupe scolaire	✓				
Mise en valeur espace SABLIERES	✓		✓	✓	
Déconstruction préfabriques et construction salles	✓				
Remplacement vestiaires foot	✓			✓	
Aménagement Aire de jeux	✓			✓	
Réhabilitation des vestiaires du football	✓			✓	RUFFEY-LES-ECHIREY
Construction d'un gymnase	✓			✓	
Réhabilitation des ateliers municipaux	✓				
Réhabilitation des locaux de l'ancienne bibliothèque en espace santé	✓			✓	
Aménagement préau école	✓				ST JULIEN
Rénovation du Foyer	✓			✓	
Aménagement espaces paysagers	✓		✓	✓	VAROIS ET CHAIGNOT
Aménagement logement des services techniques	✓				
Construction d'un bâtiment sportif	✓	✓		✓	
Construction d'une micro crèche	✓				
Réfection et isolation du gymnase			✓		
Terrain multisports et boulodrome	✓			✓	

Annexe 3 : Exemple de projets avec financement alloué dans le cadre de la relance

Projet	Partenaire	Contribution aux objectifs du CRTE			Territoire (EPCI ou communes)
		Dév Eco/ relance	Cohésion sociale	Transition écologique	
Création d'un espace numérique (66 818,15 €)	Etat / DSIL	x	x		EPCI
Extension de la salle de restauration scolaire (186 391 €)	Etat / DETR		x		Arc-sur-Tille
Le réagencement locaux ancienne mairie pour transfert cabinet kinésithérapie et mise aux normes PMR des sanitaires + porte entrée (31 100.07€)	Etat / DETR Conseil départemental		x		Asnières
Aménagement de logements communaux (400 000€)	Etat / DSIL rénovation énergétique		x	x	Bellefond
Aménagement de locaux pour les services techniques (100 000€)	Etat / DSIL rénovation énergétique			x	Bellefond
Isolation extérieure des vestiaires du stade de football (17 000€)	Etat / DSIL rénovation énergétique	x	x	x	Ruffey-lès-Echirey
Construction d'une canalisation d'eau potable entre les communes de Clénay et Norges-la-Ville (197 382€)	Etat / DETR	x		x	Syndicat des eaux Clénay / Saint Julien
Construction d'un terrain de football (232 860€)	Etat / DETR		x		Varois et Chaignot
Réhabilitation d'une ancienne salle de classe attenante au groupe scolaire afin d'y installer une classe supplémentaire (27 235€)	Etat / DSIL exceptionnelle 2020		x	x	Saint Julien
Co-crédation d'un terrain multisports (TMS) intergénérationnel (58 920€)	Région	x	x		Rémilly-sur-Tille

Annexe 4 : Fiches d'actions

Fiche 1 Accueil collectif de mineurs à Bellefond	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Norge et Tille
Maître d'œuvre	Cabinet d'architecte Chamoin-Melsens
Localisation	Bellefond
Objectifs	Renforcement et adaptation de l'offre de services et d'équipements
Description de l'action	- Conforter l'offre de services publics destinée aux mineurs dans le territoire ; - La prise en compte des mineurs dans une politique globale (famille, école, temps libre) de coordination à l'échelle locale et/ou intercommunale ; - Développer les structures et services d'accueil pour l'enfance dans un bâtiment neuf ; - La performance énergétique en kwhEP/m2 de SRT visée (RT détaillée disponible) : chauffage (26.30), ECS (15.30), éclairage (14.30), auxiliaires (38.70) ; - Améliorer les modes de garde, de loisirs et d'animation.
Partenaires	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, CAF
Calendrier	Consultation des entreprises : Novembre 2021 Choix des entreprises et validation : Décembre 2021 Phase travaux de février 2022 à Aout 2022
Plan de financement	Montant prévisionnel des travaux : 950 000 € HT • DETR : 285 000 € • Conseil Régional : 190 000 € • Conseil Départemental : 285 000 € • CCNeT : 190 000 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre d'enfants accueillis / Taux de fréquentation / Degré de satisfaction des parents

Fiche 2 Accueil collectif de mineurs à Clénay	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Norge et Tille
Maître d'œuvre	Architecte désigné
Localisation	Clénay
Objectifs	Renforcement et adaptation de l'offre de services et d'équipements
Description de l'action	Conforter l'offre de services publics destinée aux mineurs dans le territoire. La prise en compte des mineurs dans une politique globale (famille, école, temps libre) de coordination à l'échelle locale et/ou intercommunale. Développer les structures et services d'accueil pour l'enfance en rénovant un bâtiment existant tout en améliorant sa performance énergétique. Améliorer les modes de garde, de loisirs et d'animation.
Partenaires	Etat / Conseil départemental / CAF
Calendrier	Validation du projet de groupement : Novembre 2021 APS et APD : décembre 2021, janvier et février 2022 Lancement des consultations : avril 2022 Réalisation des travaux : juin, juillet août 2022
Plan de financement	Montant prévisionnel des travaux : 204 960 € HT • DETR : 76 860 € • Conseil Départemental : 76 860 € • CAF : 51 240 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre d'enfants accueillis / Taux de fréquentation / Degré de satisfaction des parents

Fiche 3**Aire de covoiturage à Couternon**

Maître d'ouvrage	Communauté de communes Norge et Tille
Maître d'œuvre	BE Berest
Localisation	Couternon, sortie de l'autoroute A31
Objectifs	- Amélioration de l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements quotidiens. - Baisse de l'empreinte carbone et du trafic à l'entrée de l'agglomération dijonnaise.
Description de l'action	Cette aire de covoiturage au position géographique stratégique est pour la CCNeT un moyen efficace pour optimiser et mutualiser les déplacements sur le territoire. De même, elle est une solution efficace pour répondre aux enjeux à la fois environnementaux, économiques et sociaux. Un travail de coopération spécifique a été élaboré avec la société APRR dans le cadre de cette aire de covoiturage en vue de : • Renforcer les modes de transports alternatifs ; • Apporter une solution efficace et économique aux problématiques de la mobilité qui touchent les collectivités notamment en milieu rural ; • Créer un lieu de rencontre physique ; • Améliorer l'accès et la découverte du territoire.
Partenaires	APRR
Calendrier	Signature du permis d'aménager : décembre 2021 / Lancement des consultations : décembre 2021 Choix des entreprises : janvier 2022 / Réalisation des travaux : mars, avril, mai 2022
Plan de financement	Budget prévisionnel global : 477 943 € HT • APRR : 346 700 € • SICECO : 11 607 € • CCNeT : 119 636 €
Indicateur (s) de suivi	Fréquentation de l'aire de covoiturage

Fiche 4 Aménagements du siège de la Communauté de communes	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Norge et Tille
Maître d'œuvre	JPM aménagement ou autre
Localisation	Siège de la Communauté de communes sise à Brétigny
Objectifs	Renforcement et adaptation de l'offre de services et d'équipements
Description de l'action	L'attractivité et l'inclusivité d'un territoire se mesurent également par le niveau d'équipements et d'accessibilité de ses services pour la population. L'aménagement du siège de la Communauté de communes donne lieu à une approche globale pour améliorer les équipements et conforter ainsi les solidarités et les cohésions au service du développement du territoire. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de travail des agents dans leurs missions et développer l'offre et la qualité de services destinés aux habitants, élus, ... du territoire.
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental
Calendrier	Validation du projet : novembre 2021
Engagement	Consultation des entreprises : janvier 2022
Réalisation	Choix des entreprises : mars 2022
	Travaux : avril, mai, juin 2022
Plan de financement	Montant global estimatif : 100 000 € HT • DETR : 30 000 € • Conseil Départemental : 35 000 € • CCNeT : 35 000 €
Indicateur (s) de suivi	Achèvement des travaux

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Norge Et Tille
Maître d'œuvre	A définir
Localisation	Communauté de Communes Norge Et Tille Cartographie : Population et Axes routiers Trafic moyen journalier : • RD 974 au niveau d'Asnières-les-Dijon : 12 372 • RD70 au niveau d'Arc-sur-Tille : 13 442 • RD28 au niveau de Ruffey-les-Echirey : 12 081 Source : CD 21 La Communauté de communes Norge et Tille est aussi desservie par le train avec trois arrêts : Ruffey-lès-Echirey, Brétigny-Norgues et Saint Julien-Clénay.
Objectifs	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité. Pour cela, l'objectif serait de : - Faire une étude pour l'élaboration d'un schéma local de mobilité à l'échelle de la Communauté de communes Norge et Tille. - Organiser et desservir la Communauté de communes Norge et Tille à travers une politique cohérente de mobilité, d'aménagement et d'équipements.
Description de l'action	Maîtriser l'élaboration de la stratégie locale de mobilité en articulation avec les politiques énergétiques, environnementales et socioéconomiques en concertation avec l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, le SCoT, etc. Contribuer à la mise en place d'une politique territoriale de mobilité. Il s'agit pour la Communauté de communes Norge et Tille de planifier les actions et d'organiser leur cohérence et ainsi que leur efficacité. Aménager et développer l'offre et les équipements dédiés aux mobilités douces du quotidien mais aussi de loisirs au sein de l'EPCI ; et pour se rendre dans la métropole Dijonnaise et dans les EPCI voisins. Les zones d'activités économiques, véritables pôles générateurs d'emplois et les axes de desserte des transports en commun (gares et arrêts Mobigo) concentrent la majorité des flux quotidiens et

	deviennent ainsi un véritable enjeu pour une politique de mobilité au sein de la CCNeT. Pour bien mener la politique territoriale de mobilité, un diagnostic global serait mis en œuvre afin de : - Connaître les caractéristiques de la mobilité du territoire ainsi que l'offre de services déjà existants ; - Identifier les enjeux et acteurs pertinents de la mobilité du territoire et des territoires voisins. Ce diagnostic favoriserait l'élaboration d'une solide stratégie locale de mobilités afin de dresser un plan d'actions visant particulièrement à développer des services adaptés au territoire périurbain de la Communauté de communes Norge et Tille. Les actions prévues dans le cadre de cette politique territoriale de mobilité pourraient être : - d'optimiser l'offre de transport existant (TAD) ; - de proposer de nouveaux services de mobilité : transports réguliers, location de vélos, mobilité solidaire, ... ; - d'aménager des aires de covoiturage et/ou parking relais et inciter à mieux utiliser les sites existants ; - de renforcer l'aménagement cyclables : pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, ... ; - de sécuriser et organiser autopartage (application, plateforme, etc.). De même, des études de faisabilité et d'impact devraient être conduites pour prendre en compte les différentes questions environnementales et socioéconomiques. Le degré d'implication des associations et usagers (habitants en particulier) serait aussi privilégié par la Communauté de communes Norge et Tille. Les projets de la politique territoriale de mobilité se conformeront aux aspects réglementaires des différentes dispositions existantes et prendront en compte les recommandations techniques du CEREMA.
Partenaires	Etat / Région / Département de la Côte d'Or / EPCI voisins / SNCF / Entreprises : A sélectionner.
Calendrier	2021-2026
Plan de financement	A définir
Indicateur (s) de suivi	Accord trouvé avec l'ensemble des acteurs et propriétaires / Schéma d'aménagement validé / Consultation et choix des entreprises / Réalisation des travaux / Réduction de l'empreinte carbone

Fiche 6 Base de Loisirs d'Arc-sur-Tille	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Norge et Tille
Maître d'œuvre	A définir
Localisation	Arc-sur-Tille
Objectifs	- Faire des lacs d'Arc-sur-Tille un site ambassadeur des atouts patrimoniaux de notre territoire. - S'engager dans un plan de valorisation des Lacs en renforçant et adaptant son offre de services et d'équipements.
Description de l'action	Rénovation de la base nautique d'Arc-sur-Tille. Le lac d'Arc-sur-Tille est aujourd'hui la zone de baignade la plus fréquentée de Bourgogne-Franche Comté (entre 50000 et 80000 baigneurs par an). Autour de ce lac, on trouve également un club de voile qui est le plus grand de la Région Bourgogne Franche-Comté en nombre d'adhérent, accueillant notamment des publics en situation de handicap mais également de nombreux publics scolaires, étudiants et périscolaires. Les locaux de ce club sont aujourd'hui inadaptés par rapport aux conditions d'accueil des publics. La communauté de communes Norge et Tille souhaite procéder à la réhabilitation de cette base : - Rénovation thermique et énergétique ; - Amélioration de l'accessibilité des publics en situation de handicap ; - Amélioration des conditions d'accueil pour l'ensemble de usagers.
Partenaires	Etat / Région / Département de la Côte d'Or / Agence nationale du Sport/ Entreprises : A sélectionner.
Calendrier	2022= études / Travaux à partir de 2023
Plan de financement	A préciser
Indicateur (s) de suivi	Amélioration des performances énergétiques et thermiques du bâtiment / Normes PMR / Nombre de personnes accueillies / Taux de fréquentation / Degré de satisfaction des visiteurs / Protection de la biodiversité/ Gestion des flux et des déchets

Fiche 7 Réalisation d'un city stade	
Maître d'ouvrage	Ville d'Arc-sur-Tille
Maître d'œuvre	A définir
Localisation	Espace du Préaut, rue du Moulin Lajus 21560 Arc-sur-Tille
Objectifs	Offrir un lieu de regroupement et un espace sportif destiné aux adolescents
Description de l'action	Réalisation d'un city stade multisports 39.50 m x 21.30 m dans la zone naturelle du Préaut, comprenant terrassement, installation d'un terrain synthétique pour accueillir une pratique sportive diversifiée : football, basketball, handball et volleyball. Le bilan environnemental de ce projet s'apprécie au regard de deux enjeux. Il s'agit d'une réalisation en synthétique qui génère imperméabilisation et perte d'un espace vert de pleine terre et est en même temps économe de la ressource en eau.
Partenaires	Etat (DETR) / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	MARS-JUIN 2022
Plan de financement	Montant prévisionnel HT du projet : 119 421.42 € HT - Etat (DETR) : 41 797.00 € - Conseil départemental : 30 000.00 € - Commune Arc-sur-Tille : 47 624.42 €
Indicateur (s) de suivi	Affluence de l'adolescence au PREAUT Baisse des dégradations en centre-bourg

Fiche 8
Extension de la salle de restauration scolaire

Maître d'ouvrage	Ville d'Arc-sur-Tille
Maître d'œuvre	Chaudonneret et Danon, 2 Boulevard Georges Clemenceau – 21000 Dijon
Localisation	10 rue de la Mairie, 21560 Arc-sur-Tille
Objectifs	Améliorer les conditions de services de la restauration scolaire
Description de l'action	Étendre la salle de restauration afin d'en augmenter les capacités d'accueil. Mettre en place un système de self-service dans la perspective de la mise en application de la loi EGALIM et du conditionnement des repas en support inox. Mettre fin à l'austérité actuelle des locaux de l'espace de restauration. Le projet d'extension de la cantine scolaire d'ARC-SUR-TILLE respectera la Réglementation Thermique élément par élément (RT ex élt/élt) des bâtiments existants. Il répondra au respect des garde-fous pour toutes parois, menuiseries et installations (chauffage, eau chaude, sanitaire, refroidissement, ventilation, éclairage et énergies renouvelables) modifiées ou mises en place. Les matériaux isolants seront biosourcés (à base de fibres de bois) et l'intégralité du bâtiment sera en structure bois. Le projet répond ainsi à l'enjeu de la transition écologique à savoir le respect de la réglementation thermique et l'utilisation de matériaux isolants biosourcés pour réaliser la construction.
Partenaires	Etat (DETR) / Conseil départemental
Calendrier	2022
Plan de financement	Montant prévisionnel des travaux HT : 333 824.27 € • Maîtrise d'œuvre 33 480.00 € • Contrôle L+ LE+ SEI+ HAND+ ATH+AND 2 750.00 € • Coordination SPS 2 728.00 € Montant prévisionnel de l'opération HT : 372 782.27 € • DETR 50% 186 391.00 € • Appels à projets « patrimoine communal » 8% 30 000.00 € • Commune Arc-sur-Tille 42% 156 391.27 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre de repas par jours / Performance énergétique du bâtiment

Fiche 9

La création d'un commerce de proximité, boulangerie et bibliothèque municipale

Maître d'ouvrage	Mairie Asnières-lès-Dijon												
Maître d'œuvre	Agence Guillaume Viry architectes												
Localisation	Derrière les commerces actuels (boulangerie, salon de coiffure) vers le Chemin de la Cendine, parcelle AA 114												
Objectifs	Création d'un commerce de proximité et d'une boulangerie, création d'une bibliothèque municipale (équipement de lecture publique).												
Description de l'action	La collectivité avait attribué en 2017 un marché de travaux pour la création et l'extension de commerces. Suite au recours d'un riverain du projet, le permis de construire a été annulé en août et la collectivité a dû résilier le marché public attribué, qui avait débuté, pour « motif d'intérêt général » (délibération du Conseil municipal du 2019). En complément du commerce de proximité initial (114 m2), la collectivité a souhaité créer une boulangerie et un espace fournil (atelier préparation) de fabrication de pain et de pâtisseries artisanales d'une superficie totale de 153 m2. Ce commerce sera tenu par l'actuel artisan boulanger de la commune. S'ajoute à ces projets commerciaux, la création d'une bibliothèque municipale (201,12m2). Une bibliothèque municipale est devenue nécessaire en raison de l'occupation de l'ancien local de la bibliothèque scindée en deux locaux distincts au sein du groupe scolaire (bibliothèque partie enfants installée provisoirement dans la salle jeunes à l'étage – bibliothèque partie adultes au rez-de-chaussée dans l'ancien dortoir de l'école maternelle). Cette situation est assez « précaire » et nécessite un agrandissement des locaux pour accueillir les usagers dans de bonnes conditions et au sein d'un site culturel unique et dédié, offrant davantage de possibilité qu'aujourd'hui (supports numériques, animations autour du livre, expositions diverses, etc.). Ce projet commercial et culturel à Asnières-lès-Dijon s'inscrit dans une finalité de « bien vivre ensemble » alors que le nombre d'habitants a augmenté sur la commune (près de 1 400 habitants avec les deux nouveaux lotissements de la Source et des Vergers) et que ces habitants sont en attente légitime de nouveaux services, dont des services culturels et de nouveaux commerces de proximité. Chaque projet donnera lieu à une tranche du marché public lancé (commerce de proximité / boulangerie / bibliothèque).												
Partenaires	Etat (DETR – DSIL) / Conseil départemental de Côte d'Or et DRAC (DGD)												
Calendrier	Jusqu'au 19/11 : établissement des plans Agva, en coordination avec BILD, CESSOT et CD2L												
Engagement	19/11 : envoi des plans Agva aux BET - 01/12 : retour des éléments des BET												
Réalisation	du 02/12 au 15/12 : envoi du dossier PRO/DCE au bureau de contrôle et SPS pour établissement du RICT et PPSPS et relecture par le MOA, retour des remarques BC/SPS/MOA et intégration dans dossier PRO/DCE du 15/12 au 15/01 : consultation des entreprises – Marché public - A priori 1 an de travaux												
Plan de financement	Total travaux en € HT y compris voiries des abords : 1 267 000 € HT dont : • Bibliothèque : 540 000 € HT • Commerce : 330 000 € HT • Boulangerie : 397 000 € HT Total projet avec travaux, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS : 1 370 506 € HT Bibliothèque <table><tr><th>Financements publics concernés</th><th>Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics en € HT</th><th>Pourcentage</th><th>Montant du financement</th></tr><tr><td>BIBLIOTHEQUE</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>DSIL 2021 (sollicitée)</td><td>547 600 €</td><td>35 %</td><td>191 660 €</td></tr></table>	Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics en € HT	Pourcentage	Montant du financement	BIBLIOTHEQUE				DSIL 2021 (sollicitée)	547 600 €	35 %	191 660 €
Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics en € HT	Pourcentage	Montant du financement										
BIBLIOTHEQUE													
DSIL 2021 (sollicitée)	547 600 €	35 %	191 660 €										

	DRAC (concours particulier DGD / plan de relance - sollicité)	517 600.00 €	30 %	155 280 €
	Conseil départemental de Côte d'Or Programme Equipement de lecture publique (sollicité)	517 600.00 € Dépense éligible : 180 000 €	50 % jusqu'à 90 000 € et 35 % de 90 000 à 180 000 €	76 500 € selon <u>bibliothèque de niveau 2</u>
	Autofinancement / Maitre d'ouvrage	547 600 €	22.70 %	124 160 €
	TOTAL des financements publics	547 600.00 €	100 %	547 600.00 €
	Commerce de proximité			
	Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics en € HT	Pourcentage	Montant du financement
	DETR 2018 (obtenue) « création et extension de commerces »	279 156.72 €	30 % Soit 25.47 % de 328 854.09 €	83 747 €
	Conseil régional BFC (plan soutien au BTP)	Dossier caduque au 22/11/2019	-	37 605 € à l'origine
	Conseil départemental de Côte d'Or (Subvention immobilier commercial)	376 050 € HT Dépense subventionnable : 57 000 € HT	Caduque – redéposer un dossier de subvention en janvier 2022 Initialement : 40 % soit 6.93 % de 328 854.09 €	Initialement : 22 800 €
	Autofinancement / Maitre d'ouvrage	328 854.09 €	67.60 %	222 307.09 €
	TOTAL des financements publics	328 854.09 €	100 %	328 854.09 €
	Boulangerie			
	Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics en € HT	Pourcentage	Montant du financement
	DETR 2021 (sollicitée) Projets structurants / projets dans le <u>domaine économique</u> , social environnemental, touristique ou culturel	339 000.53 €	35 % soit 30.28 % de 391 808.93 €	118 650.19 €
	Autofinancement / Maitre d'ouvrage	391 808.93 €	69.72 %	273 158.74 €
	TOTAL des financements publics	391 808.93 €	100 %	391 808.93 €
Indicateur (s) de suivi	Fréquentation des commerces / chiffre d'affaires des commerces / nombre de lecteurs inscrits et fréquentant ou empruntant des ouvrages de la bibliothèque, etc.			

Fiche 10 Création Maison de santé pluriprofessionnelle (acquisition d'une parcelle bâtie, rénovation énergétique des bâtiments, extension et aménagement)	
Maître d'ouvrage	Marie de Bellefond
Maître d'œuvre	Cabinet CHAMOIN-MESENS, 9 rue Antoine le Moiturier – 21000 DIJON
Localisation	6 rue de Ruffey – 21490 Bellefond
Objectifs	La commune de Bellefond possédait un cabinet médical privé, dans lequel deux médecins étaient installés. Ceux-ci ont quitté leur Cabinet début 2021 et l'ensemble de l'immeuble va être mis en vente. La commune a pu trouver deux jeunes médecins qui occupent encore le Cabinet à titre provisoire, mais une solution définitive doit être trouvée le plus rapidement possible. Par ailleurs, deux infirmières libérales sont actuellement installées dans le cabinet de kinésithérapeute mais seraient fortement intéressées pour rejoindre une structure communale, si elle devait se créer. Alors qu'une réflexion s'est engagée sur ce sujet depuis quelques mois au sein du Conseil municipal, une podologue s'est portée candidate pour intégrer la future structure. D'autres professionnels seraient susceptibles de s'installer ultérieurement et les futurs locaux devront prévoir cette possibilité. Les professionnels ont pu constater que les communes de Bellefond, Asnières-lès-Dijon, Flacey, Ahuy et Messigny-et-Vantoux étaient classées en zone complémentaire par l'ARS. Toutes ces communes, proches de la future MSP, sont donc susceptibles de participer à son activité. Ils ont pu constater également que les territoires d'intervention des cabinets infirmier, de kinésithérapie et de médecine générale de Bellefond débordaient largement du périmètre de la commune (entre 5 et 10 communes autour du village). Ces faits valident clairement le caractère supracommunal du projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnel à Bellefond.
Description de l'action	La commune a eu l'opportunité d'acquérir un terrain de 570m² situé au cœur du village avec l'accord des professionnels de santé et l'autorisation de la Préfecture et du Conseil Départemental de la Côte d'Or. Sur ce terrain préexiste une maison d'habitation (sur 2 niveaux) ainsi qu'une grange dans laquelle un niveau R + 1 peut être facilement créé. La surface utile potentielle est de 236m². Afin de prévoir dès maintenant les développements futurs de la structure, une extension des bâtiments d'environ 110m² sur 2 niveaux est en projet. La surface utile des locaux pourrait ainsi être portée à 350m²
Partenaires	Le projet de santé porté par les 5 professionnels a été présenté par le Dr Marie GRAILLE à l'ARS le 23 novembre, et a été validé par la commission. L'arrêté correspondant a été signé le 6 décembre 2021. L'Etat sera sollicité dans le cadre du CRTE porté la CCNeT. Le Conseil départemental est susceptible également d'apporter son aide à ce projet, de même que la Région BFC et peut-être le programme FNADT et les crédits européens (programme LEADER s'il est possible de candidater).
Calendrier	Le cabinet d'architectes travaille actuellement avec les professionnels de santé à la définition du projet architectural et des aménagements intérieurs.
Engagement	Les demandes de subventions sont en cours.
Réalisation	L'appel d'offres pourra être engagé dès la délivrance du permis de construire et l'obtention des arrêtés de subventions.

Plan de financement	Acquisition de la parcelle bâtie :	285 000.00 € HT	
	Coût prévisionnel d'aménagement et de construction des locaux	1 100 000.00 € HT	
	Honoraires (architecte, coordinateur SPS, bureau de contrôle)	120 000.00 € HT	
	Total	1 500 000.00 € HT	
	Loyers attendus sur 5 ans	125 000.00 € HT	
	Reste à financer	1 375 000.00 € HT	
	Subventions à solliciter	Etat (DETR, DSIL) taux de 40% :	550 000.00 €
		Conseil Départemental (30% sur 1 000 000.00 €HT)	300 000.00 €
		Conseil Régional (Zone d'intervention prioritaire)	100 000.00 €
		FNADT, si candidature recevable	100 000.00 €
		Aide européenne (LEADER) si candidature possible	50 050.00 €
	Total subventions possibles		1 100 000.00 €
A la charge de commune (emprunt)		274 950.00 €	
TVA de l'opération		244 000.00 €	
Indicateur (s) de suivi	Le dépôt du permis de construire devrait s'effectuer dans les prochaines semaines et l'appel d'offres suivra.		
	L'essentiel de l'opération devrait pouvoir être réalisé au cours de l'année 2022, et le projet sera terminé au premier semestre 2023.		
	Amélioration de l'offre de santé/ fréquentation de la Maison		

Aménagement de logements communaux à Bellefond - Aménagement de locaux pour les services techniques de la commune de Bellefond

Maître d'ouvrage	Marie de Bellefond
Maître d'œuvre	Cabinet CHAMOIN-MELSENS, 9 rue Antoine le Moiturier – 21000 DIJON Date de choix du Maître d'œuvre : 12/06/2019
Localisation	4 rue de Ruffey – 21490 Bellefond
Objectifs	La commune de Bellefond possède très peu de logements locatifs alors que les demandes sont importantes. Elle en a créé 3 dans le cadre du programme « Cœur de village » du Conseil Régional de Bourgogne, puis 2 dans le lotissement communal situé de Mezzomerico. Par ailleurs, les employés communaux (trois) ne possèdent pas le local dédié avec vestiaires, sanitaires, douches, L'objectif est d'y apporter une réponse à ces deux problèmes.
Description de l'action	La commune de Bellefond a acquis en 2019 une ancienne ferme située à côté des écoles. Sur la surface ainsi acquise, la CCNeT va construire un Accueil collectif de Mineurs. La commune propose quant à elle d'effectuer une rénovation énergétique d'une ancienne grange pour y implanter 5 logements et des locaux adaptés pour les employés communaux.
Partenaires	<u>Logements</u> : Etat DSIL plan de relance : 400 000 € obtenus <u>Locaux pour les employés communaux</u> : Etat DSIL plan de relance : 100 000 € obtenus Conseil Départemental : 30 000 € obtenus Région BFC : 30 000 € obtenus
Calendrier	L'appel d'offres sur ces deux opérations a été réalisé en novembre 2021. Deux lots infructueux devraient être attribués avant fin janvier 2022 et les travaux devraient pouvoir débuter très vite et s'achever fin 2022 – début 2023.
Plan de financement	Logements communaux : Estimation 2020 (honoraires inclus) 1 357 471.00 € HT TVA (20%) 271 494.00 € HT Total TTC 1 628 965.00 € TTC Etat DSIL plan de relance 400 000 € attribués A la charge de la commune 1 228 965.00 € Emprunt 700 000.00 € Fonds propres 528 965.00 € Locaux pour les employés communaux : Estimation 2020 (honoraires inclus) 202 840.50 € HT TVA (20%) 40 568.00 € HT Total TTC 243 408.50 € TTC Etat (DSIL plan de relance) 100 000 € attribués Conseil Départemental 30 000 € attribués Conseil Région BFC 30 000 € attribués A la charge de la commune 83 408.50 € Fonds propres 83 408.50 €
Indicateur (s) de suivi	Passation des marchés : courant décembre 2021 et janvier 2022 pour les lots infructueux. Travaux durant l'année 2022 : suivi journalier

Fiche 12 Rénovation du chauffage salle des fêtes, périscolaire et école	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BRETIGNY
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Mettre en œuvre les recommandations du diagnostic énergétique du SICECO réalisé en 2019 dans le cadre du Conseil en Economie Partagée, afin de diminuer les dépenses énergétiques de la commune et les émissions de Gaz à Effet de Serre. Cette action contribue aux 2 axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Soutien aux entreprises locales. - Transition écologique : Réduction de la consommation énergétique et des émissions de Gaz à Effet de Serre des bâtiments communaux.
Description de l'action	Remplacer la chaudière fioul par une chaudière basse consommation Bois (ou éventuellement du Gaz). Dans la salle des fêtes, remplacement du chauffage assuré par des aérothermes et des extracteurs d'air par un raccordement à la nouvelle chaudière et la pose de radiateur équipés de robinet thermostatique. Remplacement du dôme en plexiglas qui couvre le hall d'entrée de la salle des fêtes par une structure plus classique mieux isolée.
Partenaires	Dossier initié en 2021. Travaux envisagés en 2022 en fonction de l'obtention des subventions. Publics : Etat, Département de la Côte d'Or, SICECO. Entreprises : A sélectionner.
Calendrier	Engagement : 2022 / Réalisation des travaux : 2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 300 000 € HT • Etat (DETR) : 150 000 € • Conseil Départemental (30% limité à 5 000 €) : 5 000 € • SICECO : 20 000 • Commune : 125 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de la performance énergétique / Baisse des dépenses de fonctionnement

Fiche 13 Rénovation énergétique salle des fêtes, périscolaire et école	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BRETIGNY
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Mettre en œuvre les recommandations du diagnostic énergétique du SICECO réalisé en 2019 dans le cadre du Conseil en Economie Partagée, afin de diminuer les dépenses énergétiques de la commune et limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre.
Description de l'action	Remplacer 3 convecteurs électriques d'anciennes générations par deux radiateurs équipés de robinet thermostatiques et raccordés au chauffage central. Changer une porte vitrée extérieure datant de 1996 par une porte vitrée plus isolante.
Partenaires	Dossier monté en 2021. Accords des partenaires acquis. Publics : Etat, Département de la Côte d'Or, SICECO. Entreprises : SURALU, BRUNO RICHE HABITAT
Calendrier	Engagement : 2021 / Réalisation des travaux : Début 2022.
Plan de financement	Montant total des travaux : 7 090 € HT - Etat (DETR) : 3 545 € - Conseil Départemental : 2 127 € - Commune : 1 417 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de la performance énergétique/ Baisse des dépenses de fonctionnement

Fiche 14 Acquisition foncière et restauration d'une zone humide	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BRETIGNY
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Acquérir une parcelle ~8000 m2 actuellement implantée dans une Zone Naturelle / ZNIEFF à proximité de la Norges, afin de restaurer la fonctionnalité d'une zone humide. Cette action contribue aux 2 axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Soutien aux entreprises locales. - Transition écologique : Restauration de la fonctionnalité d'une zone humide afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique sur les ressources en eau (quantité et qualité).
Description de l'action	Brétigny se situe en tête de bassin versant de la Norges et à ce titre, nous avons une responsabilité envers les communes en aval : une responsabilité au regard de la qualité de l'eau qui s'écoule à la sortie du village d'une part et sur la quantité d'eau d'autre part (gestion des vannages...). Le projet se conformera aux cadres réglementaires existants notamment les dispositions du SDAGE RMC et du SAGE de la Tille au regard notamment de la disponibilité de la ressource en eau. La Norges étant un cours d'eau soumis à de forte variante de son niveau, certaines zones du village sont classées inondables et certaines saisons/années des assecs peuvent apparaître. Un projet via la fiche BR013 est engagé pour stocker en aval du village via un réservoir afin de lisser les variations de niveau dans le cours d'eau : relâcher de l'eau l'été, absorber le trop plein l'hiver. Un traitement paysager viendra accompagner le projet pour faire du lieu un spot de biodiversité (Odonates, amphibiens) et cela en connexion avec la réflexion de l'ENS de la Norges. Acquérir la parcelle pour y restaurer la fonctionnalité de la zone humide dans le cadre d'une réflexion de classement de la zone en Espace Naturelle Sensible (ENS). Dossier initié en 2021. Acquisition envisagée en 2022. Etudes et travaux envisagés en 2023 si obtention des subventions.
Partenaires	Publics : SITNA, DDT, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Conseil Départemental de la Côte d'Or, Communauté de communes (GEMAPI), Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Entreprises : A sélectionner
Calendrier	Engagement : 2022 / Réalisation des travaux : 2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 60 000 € HT, dont l'acquisition. • CRTE (DETR) : 10 000 € • Conseil Régional Bourgogne France Comté : 10 000 € • Conseil Départemental (via le classement en ENS) : 10 000 € • Agence de l'eau RMC : 10 000 € • CCNeT (compétence GEMAPI) : 10 000 € • Communes : 10 000 €
Indicateur (s) de suivi	Accord trouvé avec le propriétaire / Etude de préféabilité lancée / Schéma de restauration validé Consultation et choix des entreprises / Réalisation des travaux

Fiche 15 Rénovation énergétique bibliothèque et logement communal	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Architecte à choisir
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Mettre en œuvre les recommandations du diagnostic énergétique du SICECO réalisé en 2019 dans le cadre du Conseil en Economie Partagée, afin de diminuer les dépenses énergétiques de la commune.
Description de l'action	Améliorer l'isolation thermique du bâtiment, hébergeant la bibliothèque au rez-de-chaussée et un logement mis en location au 1er étage avec un loyer modéré. La mise en réseau de la bibliothèque va constituer une dimension structurante à l'échelle intercommunale. Dossier initié en 2021. Travaux envisagés en 2022 en fonction de l'obtention des subventions.
Partenaires	Publics : Etat, Département de la Côte d'Or, SICECO / Entreprises : A sélectionner.
Calendrier	Engagement : 2022 / Réalisation des travaux : 2023
Plan de financement	Montant total des travaux (1 500 €/m²) : 150 000 € HT - Etat (DETR) : 75 000 € - Conseil Départemental (30% limité à 5 000 €) : 5 000 € - SICECO : 20 000 - Communes : 50 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de la performance énergétique/ Baisse des dépenses de fonctionnement

Fiche 16 Eclairage public : remplacement des anciennes horloges astronomiques	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BRETIGNY
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en poursuivant les optimisations engagées de consommation d'énergie au service de l'éclairage public. Gagner en flexibilité et en performance des dispositifs de gestion de la consommation. Cette action contribue aux 2 axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Réduction des charges de fonctionnement pour la commune - Transition écologique : Poursuite de la diminution de la consommation énergétique
Description de l'action	Depuis de nombreuses années, la commune de Brétigny gère son éclairage public dans une logique de consommation raisonnée. Brétigny éteint son éclairage une bonne partie de la nuit depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, l'extinction des lumières se fait dès 22h en hiver et 23h en été. Tous les éclairages boules ont été supprimé et des ajustements du nombre de points lumineux ont été fait (division par 2 du nombre de points en fonction pour se rendre à la gare). L'ensemble de cet éclairage est piloté par de vieilles horloges astronomiques sauf sur un quartier. Néanmoins, elles sont toutes différentes et difficilement paramétrable sans intervention via une prestation payante. <i>Brétigny souhaite renouveler le parc des horloges astronomiques pour être doté d'un équipement pilotable facilement et à distance.</i>
Partenaires	Etat (DETR, DSIL) / Département / SICECO / Entreprises à identifier
Calendrier	Engagement : 2022 / Réalisation des travaux : 2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 10 000 € HT (sans télégestion) • Etat (DETR) : 3 500 € • SICECO (30%) : 3 000 € • Commune : 3 500 €
Indicateur (s) de suivi	Validation d'un accord avec le SICECO / Consultation et choix des entreprises Travaux réalisés / Amélioration de la performance énergétique

Fiche 17 Production d'ENR sur toitures communales	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BRETIGNY
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en développant une production et une autoconsommation locale d'énergie sur les bâtiments publics. Réduire la dépendance énergétique et l'exposition à la volatilité et l'augmentation des prix de l'énergie. Préserver les ressources communales en réduisant le coût de fonctionnement des bâtiments publics. S'appuyer sur les ENR comme vecteur de sensibilisation des citoyens de la commune à la transition énergétique et écologique à l'échelle communale. Cette action contribue aux 2 axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Commandes aux acteurs locaux + Réduction des charges de fonctionnement de la commune. - Transition écologique : Produire et consommer localement une énergie décarbonée + Sensibiliser la population à la transition écologique + Sensibiliser aux économies d'énergie.
Description de l'action	La commune est propriétaire de divers bâtiments dont les toitures possèdent une orientation optimale pour accueillir une production d'ENR par panneaux photovoltaïques. La configuration des locaux permet de produire de l'énergie pour alimenter les usages internes aux bâtiments concernés voir vendre le surplus : bibliothèque, école, périscolaire, salle des fêtes, commanderie, tiers lieu... Ainsi 6 toitures au minimum peuvent être équipées pour 240 m² max. Cela permettra de disposer d'un support pédagogique rendant visible la production d'électricité localement. Des animations pédagogiques autour de la transition énergétique seront organisées à destination du jeune public
Partenaires	Publics : ENEDIS, SICECO, Ecole Privés : Association de l'éducation au développement durable, Entreprises à identifier
Calendrier	Engagement : 2022 / Réalisation des travaux : 2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 50 000 € HT • CRTE (DETR) : 25 000 € • Commune : 25 000 €
Indicateur (s) de suivi	Validation en conseil municipal sélectionnant les bâtiments et validation du modèle économique (autoconsommation, revente totale ?) / Consultation des entreprises / Travaux / Branchement au réseau et mise en production couplés aux animations pédagogiques.

Fiche 18 Création d'un réservoir eaux pluviales en aval du village	
Maître d'ouvrage	Commune de BRETIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BRETIGNY
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en poursuivant les actions visant à anticiper des situations de trop plein ou de manque d'eau. Cette action contribue à la Transition écologique en anticipant les risques liés au dérèglement climatique (sécheresses et inondations).
Description de l'action	Brétigny se situe en tête de bassin versant de la Norges et à ce titre, nous avons une responsabilité envers les communes en aval : une responsabilité au regard de la qualité de l'eau qui s'écoule à la sortie du village d'une part et sur la quantité d'eau d'autre part (gestion des vannages...). Le projet se conformera aux cadres réglementaires existants notamment les dispositions du SDAGE RMC et du SAGE de la Tille au regard notamment de la disponibilité de la ressource en eau. La Norges étant un cours d'eau soumis à de fortes variations de son niveau, certaines zones du village sont classées inondables et certaines saisons/années des assecs peuvent apparaître. Un projet via la fiche BR009 est engagé pour stocker le plus en amont possible et le plus naturellement possible de l'eau au sein de la zone humide du chemin de Raffenot afin de lisser les variations de niveau dans le cours d'eau : relâcher de l'eau l'été, absorber le trop plein l'hiver. En écho à ce projet en amont, la commune souhaite créer un bassin tampon en aval. Actuellement, l'eau de pluie collectée dans le village est directement rejetée dans la Norges lors d'un épisode pluvieux. La création d'un bassin tampon en aval du village permettra de freiner l'évacuation des eaux de pluie, de sédimer d'éventuelles impuretés, de gérer de potentielle pollution, de gérer la restitution à la rivière de l'eau stocker en période d'eau basse... Un traitement paysager viendra accompagner le projet pour faire du lieu un spot de biodiversité (Odonates, amphibiens) et cela en connexion avec la réflexion de l'ENS de la Norges.
Partenaires	Publics : SITNA, DDT, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, Communauté de communes (GEMAPI), Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Privés : Entreprises à identifier
Calendrier	Engagement : 2022/ Etudes : 2023 / Réalisation des travaux : 2024
Plan de financement	Montant total des travaux : 180 000 € HT • CRTE (DETR) : 30 000 € • Conseil Régional de Bourgogne France Comté : 30 000 € • Conseil Départemental (via le classement en ENS) : 30 000 €. • Agence RMC : 30 000 € • CC Norge Et Tille (Compétence GEMAPI) : 30 000 € • Commune : 30 000 €
Indicateur (s) de suivi	Conduite d'une étude de faisabilité / Maîtrise foncière / Dimensionnement du projet / Consultation des entreprises / Conduite des travaux / Mise en eau du bassin lors des premières fortes intempéries.

Fiche 19 Création d'un tiers lieu au centre bourg	
Maître d'ouvrage	Commune de Brétigny
Maître d'œuvre	A choisir
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Créer un tiers-lieu (espace de vie et d'échanges) au centre du village, avec des espaces favorisant le développement des lieux sociaux et le partage de savoirs et de compétences. Le lieu identifié permettra de créer des connexions piétons entre des quartiers, notamment celui en cours de construction à l'arrière du bâtiment. Cette action contribue aux axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Commandes à des entreprises locales. - Transition écologique : Exemplarité de la construction au regard de son impact écologique (restauration d'un bâtiment ancien, isolation, installation d'ENR, gestion des mobilités, ...)
Description de l'action	Mise en place d'une Commission dédiée et ouverte aux habitants. Rencontre avec les architectes conseil de l'Etat via la DREAL et avec le CAUE de Côte d'Or pour orienter les réflexions en fonction des caractéristiques architecturales des bâtiments existants. Travail avec les propriétaires du bail commercial de la boulangerie, qui occupe la totalité des bâtiments et souhaitent modifier les locaux pour ramener la confection du pain sur place. Identification des besoins et des usages et visites de tiers-lieux existants pour s'en inspirer. Réalisation de travaux pour aménager les lieux : - Rénovation du bâtiment qui abritera le fournil et le nouveau magasin de vente ; - Rénovation du logement situé au-dessus de l'actuel magasin de vente de la boulangerie ; - Création de nouveaux espaces en fonction des usages qui seront retenus dans les bâtiments situés à l'arrière de la boulangerie dans une logique intergénérationnelle (ateliers artistiques, bibliothèque, espaces de vente de produits locaux, fablab, espaces numériques, espaces de coworking, bar associatif, ...) ; - Création d'une perméabilité piétonne pour relier le futur lotissement au centre bourg ;
Partenaires	Dossier initié en 2020 / Entreprises : En cours de sélection. Publics : Etat, Région Bourgogne Franche Comté, Département de la Côte d'Or, CAUE 21 Privés : Propriétaire du Fonds de Commerce de la boulangerie (DIJON CEREALES/MAISON ROGER)
Calendrier	Achat des murs par la commune : Juillet 2021 (240 000 €)
Engagement	Validation des usages : Eté 2022 / Lancement de l'étude architecturale : S1 2022
Réalisation	Réalisation des travaux : 2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 1 000 000 € HT • DETR (30%) : 300 000 € • DSIL (20%) : 200 000 € • Région et Europe (30%) : 300 000 € • Commune : 200 000 € + 240 000 € pour l'achat des murs
Indicateur (s) de suivi	Acquisition des murs / Validation des usages / Choix de l'architecte et du maître d'œuvre Validation des plans / Consultation et choix des entreprises /Réalisation des travaux Ouverture du tiers-lieu / Taux de fréquentation

Fiche 20 Développement d'un Ecoquartier « Les Coteaux du Verger »	
Maître d'ouvrage	Commune de Brétigny
Maître d'œuvre	Commune de Brétigny
Localisation	BRETIGNY (21490)
Objectifs	Développer un écoquartier Label national dans le cadre du projet d'aménagement d'un lotissement de 23 logements à proximité d'un verger conservatoire et de jardins partagés aménagés dans une Zone Naturelle implantée dans une Trame Verte volontaire. Cette action contribue aux 2 axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Soutien aux entreprises locales. - Transition écologique : Aménagement d'un lotissement ayant un impact écologique minimal.
Description de l'action	Aménager un lotissement avec des logements ayant un impact environnemental limité. Pour cela, le projet se conformera aux cadres réglementaires existants notamment les dispositions du SDAGE RMC et du SAGE de la Tille au regard notamment de la disponibilité de la ressource en eau. - Conception en associant les riverains et les futurs propriétaires - Equipement des maisons avec des cuves de récupération d'eau de pluie pour l'utiliser pour l'arrosage du jardin et pour les sanitaires, des PV en toiture pour garantir une autonomie énergétique - Orientation des maisons pour maximiser leur exposition Sud et limiter les omres portées
Partenaires	Dossier initié en 2021, avec PA déposé en novembre 2021 Publics : DDT, DREAL, Région Bourgogne Franche Comté Entreprises : JANIN SCHENEIRER (géomètre) dans la phase conception. A sélectionner
Calendrier	Engagement : 2021 / Réalisation des travaux : 2022
Plan de financement	Montant total des travaux : 60 000 € HT (surcout lié à l'étude dans le cadre de la démarche écoquartier) • CRTE (DETR) : 30 000 € • Commune : 30 000 €
Indicateur (s) de suivi	Acceptation du PA / Consultation et choix des entreprises / Réalisation des travaux. PV de réception suite à l'achèvement des travaux

Fiche 21 Végétalisation de la commune	
Maître d'ouvrage	Commune de BREIGNY
Maître d'œuvre	Commune de BREIGNY
Localisation	BREIGNY (21490)
Objectifs	Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en développant un « boudier » végétal et s'adapter au dérèglement climatique en anticipant des événements climatiques d'envergure (canicule, inondation, tempête, sécheresse...). Cette action contribue aux 2 axes du CRTE sur les points suivants : - Relance : Commandes aux acteurs locaux. - Transition écologique : Augmenter les zones boisées et de haies bocagères en capacité de capter du Carbone et de créer des zones fraîches. Améliorer la fixation des sols.
Description de l'action	Développement d'une forêt riche en biodiversité sur 1 ha dans la trame verte volontaire au sud de la commune. - Création d'une haie aux abords du futur parc de jeux pour enfants Place de l'Ascension Voie Romaine. - Création d'un parc ombragé sur le terrain omnisports, lieu de loisirs et de manifestations. - Plantations à divers endroits de la commune pour renouveler les arbres ayant souffert de maladies ou de sécheresse (Parc communal de l'Ombrage, long de la rivière de la Norges). - Renouvellement de parcelles forestières dans la forêt communale en partenariat avec l'ONF. - Plantation de linéaires de haies. - Création d'une noue végétalisée chemin de Raffenot.
Partenaires	Dossier monté en 2021. Publics : Région Bourgogne Franche Comté, Département de la Côte d'Or, Ecole élémentaire du RPI Breigny-Norges, ONF. Privés : Association SOROPTIMIST, ONGE Forestiers du Monde, Association Plantons Le Décor. Entreprises : COMPOSTIERE DE ROUGEMONT, PEPINIERES NAUDET, JUAYS BTP, NATUR'DESIGN
Calendrier	Engagement : 2021 / Réalisation des travaux : 2022, 2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 50 000 € HT (22 000 € (Forêt gérée par l'ONF), 4 000 € (Forêt biodiverse), 10 000 € (Noues), 8 000 € (Terrain omnisports), 3 000 € (Parc l'Ombrage), 3 000 € (Place de l'Ascension)) • CRTE (DETR) : 24 500 € • SOROPTIMIST : 1 000 € • Commune : 24 500 €
Indicateur (s) de suivi	Réalisation des différentes plantations / Taux de reprise des arbres. Surface plantée en m2 et Carbone fixé en tonne

Fiche 22 Construction de logements communaux dans la maison Reygnier	
Maître d'ouvrage	Mairie de Brognon
Maître d'œuvre	Consultation à venir prochainement
Localisation	Au cœur du village, sur la place de la Mairie
Objectifs	Amélioration de l'offre et l'accès au service publics
Description de l'action	- Développer le parc locatif de la Commune - Protéger le patrimoine bâti au cœur du bourg - Développer l'habitat dans le cadre de la Transition Ecologique
Partenaires	Etat (DETR) / Région / Département / SICECO
Calendrier	Dépôt PC : 04/2022 / Début travaux : 09/2022 / Fin de travaux : 03/2023
Plan de financement	Montant estimé : 500 000 € HT dont : • 30% ETAT (DETR) soit : 150 000 € • 20 % CD soit : 100 000 € • 20 % CR soit : 100 000 € • 10 % SICECO soit : 50 000 € • 20 % autofinancement soit : 100 000 € AMO : MICA et l'ICO du CD21
Indicateurs de suivi	Nombre de citoyens accueillis

Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLENAY
Maître d'œuvre	SISTEM ARCHITECTURE
Localisation	ESPACE LOISIRS CHEMIN DE LA FONTAINE MELOT 21490 CLENAY
Objectifs	Réhabilitation de la salle des fêtes de l'Espace Loisirs
Description de l'action	L'Espace de loisirs et de rencontre de Clénay accueille chaque année des manifestations culturelles à destination de l'ensemble des habitants de la Communauté de communes : salon du Livre, pièces de théâtres, spectacles, manifestations de solidarité... La salle accueille également des activités extrascolaires intercommunales (TempsADo). Elle a de ce fait une vocation intercommunale forte. Cette salle a été construite en 1992, mais n'a jamais été rénovée. Il est donc aujourd'hui nécessaire : - de faire la rénovation thermique et énergétique ; - de se mettre en conformité ADAP pour les règles d'accessibilité PMR ; - d'effectuer la rénovation acoustique ; - de moderniser et rénover l'ensemble des installations (sanitaires, cuisine, salle d'activité).
Partenaires	Etat (DETR, DSIL) / Département / Contacts avec financeurs en cours
Calendrier	Architecte choisi / Début des travaux 1er semestre 2022 / Inauguration prévu fin 2022- début 2023
Plan de financement	Coût Total : 450 000 € HT • Etat (DETR) : 125 000 € • DSIL : 185 000 € • CD 21 : 50 000 € • COMMUNE : 90 000 €
Indicateur (s) de suivi	Réalisation des travaux / satisfaction des usagers

Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLENAY
Maître d'œuvre	5 - CINQ ARCHITECTURE
Localisation	78 GRANDE RUE 21490 CLENAY
Objectifs	La commune de Clénay a fait l'acquisition d'une partie de la cité ouvrière (longère) située le long de l'axe traversant la commune en direction de Saint-Julien. Pour rappel, Clénay est classée en bi-pôle de proximité avec Saint-Julien, dans le SCoT du Dijonnais. Ce statut lui attribue des objectifs de développement à atteindre en termes d'habitat et d'activités économiques. La création de 7 logements locatifs a pour but d'enrichir la capacité d'accueil de nouveaux habitants, rendre la commune plus attractive et répondre aux objectifs fixés par le SCoT du Dijonnais.
Description de l'action	La municipalité a acquis une ancienne cité ouvrière qui servait à loger les ouvriers de l'usine emblématique du village, la SBM. Création de 7 logements (T1 à T5) pour une superficie totale de 600m2 avec la prise en compte de critères énergétiques (chaudière collective bois par exemple). Le projet se conformera aussi aux cadres réglementaires existants notamment les dispositions du SDAGE RMC et du SAGE de la Tille au regard notamment de la disponibilité de la ressource en eau.
Partenaires	Etat (DETR, DSIL) / Région / Département
Calendrier	Dépôt PC janvier 2022 Début des travaux : juin 2022
Plan de financement	Coût total : 860 870 € HT • DETR : 300 000 € • DSIL : 282 670 € • REGION : 140 000 € • Département : 7 000 € • COMMUNE : 131 200 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre de personnes logées / Satisfaction des usagers

Fiche 25 Reconstruction Salle Polyvalente	
Maître d'ouvrage	Commune de COUTERNON
Maître d'œuvre	Vincent ATHIAS, architecte
Localisation	3, route de Brassey-sur-Tille 21560 COUTERNON
Objectifs	Reconstruction de la salle polyvalente avec adduction de deux extensions
Description de l'action	En septembre 2019, la salle polyvalente de COUTERNON, construite en 2007, a été en partie détruite par un incendie criminel. Par délibération en date du 26/11/2019, M. Vincent ATHIAS a été recruté en tant que maître d'œuvre. Par délibération du 22/12/2020, le Conseil Municipal approuve sur le principe l'avant-projet de reconstruction de la salle avec adjonction de deux extensions ; l'une à l'ouest, avec de nouveaux rangements, des loges et un accès simplifié au niveau de la scène, l'autre à l'Est avec une nouvelle entrée principale via un nouveau hall ; l'entrée actuelle est déclassée en espace de rangement. Il est prévu également la mise en accessibilité PMR de l'étage avec un élévateur monte-personnes. La salle polyvalente ou salle des fêtes de Couternon s'adressent à toutes les associations sportives, culturelles de l'EPCI en particulier, Varois et Arc-sur-Tille. Les sports collectifs et les activités individuelles des communes voisines pourront ainsi être délocalisées sur Couternon. La nouvelle salle sera aménagée pour recevoir de petites troupes de théâtre. Des loges seront créées derrière la scène. Ces représentations s'adressent à un public qui dépasse celui de la commune. Au niveau administratif, ce sera une salle de réunion suffisamment grande pour accueillir les conseils de Communauté ou tout autre réunion avec un public nombreux.
Partenaires	Etat par un financement DETR Département par une subvention Appels à projets – Patrimoine A discuter aide financière au titre des économies d'énergies
Calendrier	Décembre 2021 : lancement des appels d'offres Mars 2022 : début des travaux (durée approx. 8 mois) Octobre 2022 : fin prévisionnelle des travaux
Plan de financement	Total travaux + maîtrise d'œuvre et BE : 1 301 130,36 € HT Remboursement prévisionnel GROUPAMA sur partie sinistrée : 913 731,44 € Financements (sur partie extensions estimée à 337 398,92 € HT) : • DETR : 118 090 € • Conseil Départemental : 115 000 € • Effilogis (CEE) : 26 654,07 € • Auto-financement : 127 655,23 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre de fréquentation / Nombre d'équipements culturels et sportifs

Fiche 26 Rénovation des toitures et gouttières écoles	
Maître d'ouvrage	Commune de COUTERNON
Maître d'œuvre	Mairie
Localisation	GROUPE SCOLAIRE 1 B et 1 C, rue de Dijon
Objectifs	Rénovation des toitures et des gouttières des bâtiments scolaires construits en 1983 (école élémentaire) et en 1988 (école maternelle)
Description de l'action	Réalisation en plusieurs tranches de rénovation : Août 2021 : 1ère tranche – rénovation toiture école maternelle 6 840,00 € HT à venir : 2ème tranche – rénovation toiture école élémentaire 10 262,00 € HT à venir : 3ème tranche – dépose des parties éclairantes préau et reprise charpente école élémentaire 12 008,00 € HT Les travaux de réhabilitation des écoles sont importants car les bâtiments du groupe scolaire de Couternon sont utilisés durant les mercredis et les vacances pour l'accueil de loisirs des mineurs de la CCNeT.
Partenaires	Etat (DETR) / Région / Département et autres (à définir)
Calendrier	- Août 2021 : réalisation de la 1ère tranche - Été 2022 : programmation de la 2ème tranche - Été 2023 : programmation des 3ème tranche
Plan de financement	Total des travaux : 29 110,00 € HT • Etat (DETR) : 14 555 € • Auto-financement : 14 555 €
Indicateur (s) de suivi	Achèvement travaux

Fiche 27 Rénovation de l'éclairage public	
Maître d'ouvrage	Commune de COUTERNON
Maître d'œuvre	SICECO
Localisation	Lotissement « Hameaux de Couternon » / Lotissement « Blés d'Or »
Objectifs	Rénovation de 45 luminaires obsolètes type boules par des équipements à LEDs
Description de l'action	Se mettre en conformité avec la réglementation qui prévoit l'interdiction, d'ici janvier 2025, des éclairages trop orientés vers le ciel.
Partenaires	Etat (DETR) / Conseil Régional/ Conseil départemental / SICECO par un fonds de concours
Calendrier	Travaux prévisionnels : 2022/2023
Plan de financement	Estimation Total travaux : 36 000,00 € HT • Etat (DETR) 50% : 18 000 € • Fonds de concours SICECO : en attente • Auto-financement (20%) : 7 200 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de la performance énergétique

Maître d'ouvrage	Commune de FLACEY
Maître d'œuvre	Commune de FLACEY
Localisation	Pré Lavel au centre du village, dont la commune est propriétaire
Objectifs	La municipalité souhaite poursuivre l'aménagement du Pré Lavel au centre du village, en un espace naturel de rencontre, jeux et convivialité, initié en 2007 par la création du terrain de foot.
Description de l'action	Après l'installation de la table de pique-nique, l'expérimentation du cheminement enherbé au cœur du pré et la pose de deux bancs cet été, le projet serait d'implanter désormais : - une aire de jeux pour enfants ; - un auvent en bois ; - et de rénover un tronçon du mur de pierres sèches coté rivière ; - l'installation de mobilier urbain : bancs, poubelles.
Partenaires	Etat (DETR) / Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté /Département de la Côte d'Or,
Calendrier Engagement Réalisation	- Novembre 2021 : concertation et arrêt des grandes lignes du projet par le Conseil Municipal de FLACEY le 2 décembre 2021 - Décembre 2021 : dépôt des dossiers de demande de subventions - 1er trimestre 2022 : signature des devis - Premiers travaux en 2022 (aire de jeux) - En fonction des subventions et des choix retenus, possibilité que les autres travaux puissent s'échelonner jusqu'en 2023
Plan de financement	Coût estimatif du projet : 100 000 € HT • Etat : DETR (40%) : 40 000 € • Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (30%) : 30 000 € • Département de la Côte d'Or : Village Côte d'Or (10%) : 10 000 € • Commune de FLACEY (20 %) : 20 000 €
Indicateur (s) de suivi	Fréquentation des enfants / Nombre de manifestation

Fiche 29 Rénovation des installations de chauffage de la Mairie et la salle des fêtes	
Maître d'ouvrage	Commune de Norgés la Ville
Maître d'œuvre	Commune de Norgés la Ville
Localisation	5 Rue des Sources 21490 Norgés la Ville
Objectifs	Diminuer de 30 % les consommations énergétiques globales et réduire de 50% l'empreinte carbone de la mairie
Description de l'action	Réalisation des études thermiques par un BE spécialisé. Remplacement de la chaudière gaz de la mairie par une PAC. Remplacement des aérothermes gaz actuellement en tout Air Neuf, par une centrale de traitement d'air double flux avec variation de l'introduction d'Air Neuf en fonction de l'occupation de la salle. Actuellement les installations ont plus de 30 ans et sont en fin de vie et les rendements sont très mauvais.
Partenaires	Etat (DETR, DSIL) / Département / Bureau d'étude CSI
Calendrier	Les travaux seront réalisés en 2022
Plan de financement	Montant prévisionnel HT : 90 000 € HT - Etat (DETR) 30% : 27 000 € - DSIL (30%) : 27 000 € - Département 20% : 18 000 € - Commune 20% : 18 000 €
Indicateur (s) de suivi	Suivi hebdomadaire des consommations et comparatif avec la situation actuelle

Fiche 30 Mise en place d'un système de télégestion pour la chaufferie du Groupe Scolaire	
Maître d'ouvrage	Commune de Norgés la Ville
Maître d'œuvre	Commune de Norgés la Ville
Localisation	1 route de Brétigny 21490 Norgés la Ville
Objectifs	Diminution de 26% de la consommation gaz et réduction d'autant l'empreinte carbone de l'école
Description de l'action	Modification de l'armoire électrique. Mise en place d'un ensemble de télégestion permettant le pilotage de la régulation et de la température chaudière.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Les travaux seront réalisés en 2022
Plan de financement	Montant prévisionnel HT : 5 000 € HT - Etat (DETR) 30% : 1 500 € - DSIL (30%) : 1 500 € - Département 20% : 1 000 € - Commune 20% : 1 000 €
Indicateur (s) de suivi	Suivi hebdomadaire des consommations et comparatif avec la situation actuelle

Fiche 31 Salle annexe Mairie	
Maître d'ouvrage	Mairie de Remilly-sur-Tille
Maître d'œuvre	Mairie de Remilly-sur-Tille
Localisation	Rue de l'île – Remilly-sur-Tille
Objectifs	Augmenter la surface de la mairie, sans artificialisation des espaces, en utilisant une ancienne remise non utilisée à proximité de la mairie
Description de l'action	La mairie bien que rénovée en 2016, s'avère trop petite. La réfection de cette remise à 10 mètres de la mairie sur une surface d'environ 50 m2 permettrait de créer une salle des mariages, qui pourrait servir également de salle réunion. La salle du conseil actuel ne servirait que pour les réunions, évitant aux agents d'enlever les tables à chaque mariage. Les espaces de travail seraient ainsi plus importants et plus simples d'utilisations. Ce projet permettra d'une part la rénovation du patrimoine bâti existant et d'autre part l'organisation optimale de réunions, de séminaires ou de groupes de travail notamment les commissions intercommunales. La rénovation de cette ancienne remise sera aussi énergétique.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Etude du projet en 2023 / Réalisation 2024
Plan de financement	Coût des travaux 150 000 € HT • DETR : (30 %) 45 000 € • Conseil départemental : (20 %) 30 000 € • Commune : (50 %) 75 000 €
Indicateur (s) de suivi	Satisfaction des usagers

Fiche 32 Réfection du groupe scolaire	
Maître d'ouvrage	Mairie de Remilly Sur Tille
Maître d'œuvre	Mairie de Remilly Sur Tille
Localisation	Rue des Ecoles – Remilly Sur Tille
Objectifs	Réfection du système de chauffage, isolation du bâtiment en périphérie et plafonds. Bâtiment datant de début 80, jamais rénové depuis sa construction. Diminuer la consommation énergétique et l'empreinte carbone tout en mettant à disposition de l'équipe enseignante et des enfants un espace rénové, plus moderne.
Description de l'action	Le système de chauffage par le sol ne fonctionne pas de manière efficiente et doit souvent être complété par des convecteurs électriques datant de la construction. - Installer un nouveau système de chauffage par radiateur (Relié à la chaudière basse température installée en 2021) ; - Isolation complète du bâtiment ; - Réfection de l'électricité ; - Réfection peinture et faux plafonds. Surface totale à rénover de 400 m2.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Etude du projet en 2022 / Réalisation 2023
Plan de financement	Coût estimatif : 700 000 € HT • DETR : (30 %) 210 000 € • Conseil départemental : (20 %) 140 000 € • Commune : (50 %) 350 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de la performance énergétique / Satisfaction des usagers

Fiche 33
MISE EN VALEUR ESPACE SABLIERES

Maître d'ouvrage	Mairie de Remilly-sur-Tille
Maître d'œuvre	Mairie de Remilly-sur-Tille
Localisation	Remilly-sur-Tille
Objectifs	Mettre en valeur un espace de plusieurs hectares, composé de bois et de bassins de différentes surfaces, amélioration de notre cadre de vie. Préservation d'un espace naturel et de la biodiversité. Lieux de promenades des habitants de Remilly à proximité du vélo route, pouvant servir de halte aux cyclotouristes.
Description de l'action	Nettoyage, coupe des bois morts, replantation, réfection du chemin périphérique d'environ 1 km, Installation de tables et bancs. Le projet de mise en valeur de l'Espace Sablières devra se conformer aux cadres réglementaires existants notamment les dispositions du SDAGE RMC et du SAGE de la Tille au regard notamment de la disponibilité de la ressource en eau.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Etude du projet en 2022 / Réalisation 2022
Plan de financement	Coût estimatif 100 000 € HT • DETR : (30 %) 30 000 € • Conseil départemental : (20 %) 20 000 € • Commune : (50 %) 50 000 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre de fréquentation / Satisfaction des usagers

Fiche 34 DECONSTRUCTION PREFABRIQUES ET CONSTRUCTION SALLES	
Maître d'ouvrage	Mairie de Remilly-sur-Tille
Maître d'œuvre	Mairie de Remilly-sur-Tille
Localisation	Rue de Bressey – Remilly-sur-Tille
Objectifs	Remplacer un espace obsolète- par un nouvel espace au profit des associations, permettant de pérenniser la dynamique associative tout en baissant notre consommation énergétique et diminuer notre empreinte Carbone. Le tout sans artificialisation de nouveaux espaces.
Description de l'action	Déconstruction de bâtiments préfabriqués (bâtiments amiantés- non isolés – chauffage électrique obsolète). Reconstruction d'un bâtiment de 200 M2 avec sanitaire pouvant être séparé en deux salles pour accueillir les associations.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Etude du projet en 2022 / Réalisation 2022
Plan de financement	Coût estimatif 600 000 € HT • DETR : (30%) 180 000 € • Conseil départemental : (20 %) 120 000 € • Commune : (50 %) 300 000 €
Indicateur (s) de suivi	Taux de fréquentation/ Satisfaction des usagers

Fiche 35 Remplacement vestiaires foot	
Maître d'ouvrage	Mairie de Remilly-sur-Tille
Maître d'œuvre	Mairie de Remilly-sur-Tille
Localisation	Stade de Foot – Rue de Bressey- Remilly Sur Tille
Objectifs	Le club de foot est très dynamique et attire de nombreux spectateurs le dimanche. Le stade est en plein centre du village. Favoriser le développement associatif en réduisant la consommation énergétique et notre empreinte carbone, sans artificialisation de nouveaux espaces
Description de l'action	Les vestiaires datent des années 70. Ils ne sont pas isolés, le chauffage est électrique et obsolète. L'assainissement est en très mauvais état. L'objectif est de démolir les vestiaires pour en reconstruire. Reconstruire un espace composé de deux vestiaires, sanitaires, douches, une salle de débriefing, un vestiaire arbitre et espace réception, un local technique et un local de stockage. Le tout sur une surface de 300 m2. Ce projet « Remplacement des vestiaires foot » sise à Remilly vise à réduire la consommation énergétique (isolation et équipements) mais surtout à renforcer la cohésion sociale et territoriale. Ainsi, il permettra de satisfaire les besoins sportifs et culturels des usagers (clubs, associations, scolaires, etc.) issus de Remilly, de l'EPCI voire des communes voisines.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Etude du projet en 2023 / Réalisation 2023-2024
Plan de financement	Coût estimatif 800 000 € HT • DETR : (20%) 160 000 € • Conseil départemental : (30 %) 240 000 € • Commune : (50 %) 400 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration des équipements sportifs/ Satisfaction des usagers

Fiche 36 Aménagement Aire de jeux	
Maître d'ouvrage	Mairie de Remilly-sur-Tille
Maître d'œuvre	Mairie de Remilly-sur-Tille
Localisation	Groupe scolaire - Rue des Ecoles-- Remilly-sur-Tille
Objectifs	Aménagement d'espaces de jeux, de loisirs et de détente pour les enfants
Description de l'action	Améliorer l'accueil des enfants au sein de l'école en créant un espace ludique (à ce jour inexistant) dans la cour de récréation. Le bien-être de nos enfants dans l'enceinte de l'école, jusque dans la cour de récréation développera en eux le goût d'apprendre, d'échanges et de partage. C'est aussi un espace naturel de rencontre, de jeux et de convivialité.
Partenaires	Etat (DETR, DSIL) / Région / Département
Calendrier	Etude du projet en 2022/ Réalisation 2023
Plan de financement	Coût prévisionnel : 40 000 € HT • DETR : (30%) 12 000 € • Conseil départemental : (20 %) 8 000 € • Commune : (50 %) 20 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration du bien-être des enfants

Fiche 37 Réhabilitation des vestiaires du football	
Maître d'ouvrage	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Maître d'œuvre	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Localisation	Rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey (21490)
Objectifs	Rendre les lieux conformes aux besoins afin que les équipes de football puissent les utiliser.
Description de l'action	Le football Club du Val de Norge et le FCL (Football Club Loisirs) sont amenés à utiliser le lieu, qui, au fil des années, est devenu vétuste et inutilisable. L'électricité, la plomberie, la peinture sont à refaire. Le local arbitre et le local technique doivent être aménagés. <u>Vocation intercommunale du projet</u> : le VNFC est un club intercommunal qui entraîne les enfants et adolescents issus des communes de la Communauté de communes Norge et Tille. Le FCL fait de même à destination des adultes.
Partenaires	État / Région / Conseil Départemental /Jeunesse et Sports.
Calendrier	Le montant des travaux ne doit pas nécessiter un Appel d'Offres. Des consultations d'entreprises sont en cours. Les travaux devront être réalisés durant l'année 2022.
Plan de financement	Demandes de subventions à venir : 90 000 € HT
Indicateur (s) de suivi	Visite du chantier de la Mairie / Achèvement travaux

Fiche 38 Construction d'un gymnase	
Maître d'ouvrage	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Maître d'œuvre	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Localisation	Rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey (21490)
Objectifs	Construction d'un gymnase avec panneaux photovoltaïques
Description de l'action	- Construction totale du bâtiment et Installation de panneaux photovoltaïques Ce gymnase va recevoir les enfants, adolescents et adultes issus des communes de la Communauté de communes Norge et Tille et des EPCI voisins tout en favorisant la consommation d'énergies alternatives et écologiques.
Partenaires	État / Région / Conseil Départemental / Agence Nationale du Sport
Calendrier	2023/2024
Plan de financement	Montant de la dépense éligible : 1 000 000 € HT • DETR : 200 000 € • Conseil régional : 200 000 € • Conseil départemental : 200 000 € • Agence Nationale du Sport 200 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de l'offre d'équipements sportifs / Satisfaction des usagers

Fiche 39 Réhabilitation des ateliers municipaux	
Maître d'ouvrage	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Maître d'œuvre	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Localisation	Rue Nicolas Midant à Ruffey-lès-Echirey (21490)
Objectifs	Réhabilitation des ateliers municipaux
Description de l'action	- Isolation du bâtiment - Changement des ouvrants - Installation de panneaux photovoltaïques Ce projet « Réhabilitation des ateliers municipaux » vise à réduire la consommation énergétique (isolation et équipements).
Partenaires	État / Conseil Régional / Conseil Départemental
Calendrier	2024/2025
Plan de financement	Montant de la dépense éligible : 100 000 € HT • DETR : 30 000 € • Conseil régional : 20 000 € • Conseil départemental : 30 000 € • Autofinancement : 20 000 €
Indicateur (s) de suivi	Visite du chantier de la Mairie / Achèvement travaux / Satisfaction des usagers

Fiche 40 Réhabilitation des locaux de l'ancienne bibliothèque en espace santé	
Maître d'ouvrage	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Maître d'œuvre	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Localisation	Rue des Ecoles à Ruffey-lès-Echirey (21490)
Objectifs	Réhabilitation des locaux de l'ancienne bibliothèque en espace santé
Description de l'action	- Isolation, toiture, murs - Transformation de l'intérieur en plusieurs pièces - Changement des ouvrants
Partenaires	État / Conseil Régional / Conseil Départemental
Calendrier	2022/2023
Plan de financement	Montant de la dépense éligible : 100 000 € HT • DETR : 30 000 € • Conseil régional : 20 000 € • Conseil départemental : 30 000 € • Autofinancement : 20 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de l'offre de santé/ fréquentation de l'espace

Fiche 41 Espace de travail partagé	
Maître d'ouvrage	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Maître d'œuvre	Commune de Ruffey-lès-Echirey
Localisation	Rue de Dijon à Ruffey-lès-Echirey (21490)
Objectifs	Réhabilitation d'un ancien lavoir en lieu d'espace de travail partagé et salle de réunions
Description de l'action	- Isolation du bâtiment - Rénovation des ouvrants - Aménagement informatique, mobilier... - Aménagement pour l'accueil des travailleurs indépendants - Salle de réunions pour la municipalité
Partenaires	État / Conseil Régional / Conseil Départemental
Calendrier	2022/2023
Plan de financement	Montant de la dépense éligible : 100 000 € HT • DETR : 30 000 € • Conseil régional : 20 000 € • Conseil départemental : 30 000 € • Autofinancement : 20 000 €
Indicateur (s) de suivi	Satisfaction des usagers / Taux de fréquentation

Fiche 42 Aménagement préau école	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Julien
Maître d'œuvre	A définir
Localisation	Groupe scolaire, rue du Moulin 21490 Saint-Julien
Objectifs	Abriter les enfants, les protéger du soleil et de la pluie (4 classes avec 100 élèves)
Description de l'action	Initialement les enfants pouvaient se protéger sous les arbres dans la cour de récréation. Les arbres ont été coupés car dangereux pour les enfants (branches qui tombent). Donc nécessité de prévoir un abri. Ce projet prévu sur une surface de 4,5x7 mètres soit 31,50m ² . Une centaine d'enfants des communes proches de l'intercommunalité (Brognon, Clénay, ...) pourront profiter de l'école maternelle. La dimension structurante et sécuritaire du projet est prise en compte.
Partenaires	Le Conseil Municipal a donné son accord pour la construction du préau. Le terrain est communal Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Le projet sera réalisé pendant les vacances scolaires sous réserve de l'obtention de la subvention et du permis de construction.
Plan de financement	Coût total : 10 000 € HT • DETR : 2 018,83 € • Conseil départemental : 5 985,80 € • Autofinancement : 1 995,37 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration le bien-être et la sécurité des enfants

Fiche 43 Rénovation du Foyer	
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Julien
Maître d'œuvre	A définir
Localisation	Rue du Centre 21490 Saint-Julien
Objectifs	Remettre aux norme un local utilisé par les associations
Description de l'action	A l'origine le local a été construit pour accueillir une classe maternelle. Ensuite il a été utilisé pour les activités sportives de Saint-Julien. Le local a besoin d'être remis aux normes pour pouvoir être utilisé dans de bonnes conditions. Ce local d'environ 80 m ² , a besoin d'être isolé. La toiture et l'électricité sont à refaire.
Partenaires	Etat / Région / Conseil départemental / Entreprises (à définir)
Calendrier	Le projet est en discussion au conseil municipal et les devis définitifs sont en attente.
Plan de financement	Coût total : 150 000 € HT • DETR : 45 000 € • Département : 45 000 € • Autofinancement : 60 000 €
Indicateur (s) de suivi	Satisfaction des usagers

Fiche 44**Aménagements espaces paysagers**

Maître d'ouvrage	Communes de Varois et Chaignot
Maître d'œuvre	Mairie
Localisation	Sur tout le territoire communal
Objectifs	Contribuer à l'amélioration de la biodiversité et du cadre de vie
Description de l'action	- Plantation de 130 arbres chaque année pendant 4 années pour constituer la Petite Forêt des Ecoliers (gage de transition écologique et d'éducation à la protection de l'environnement) - Continuité de la plantation « Pré de l'Etang »
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental / Entreprise : à identifier
Calendrier	2022-2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 15 000 € HT (3 750 €/an) • DETR 30 % : 4 500 • Région 50 % : 7 500 € • Autofinancement 20% : 3 000 €
Indicateur (s) de suivi	Surface plantée / Réduction empreinte carbone

Fiche 45**Aménagements logement des services techniques**

Maître d'ouvrage	Communes de Varois et Chaignot
Maître d'œuvre	Mairie
Localisation	Rue Victor Hugo
Objectifs	Diminuer les dépenses énergétiques d'un local mal isolé et répondre aux exigences du décret tertiaire de la loi ELAN.
Description de l'action	Ce projet va permettre la rénovation énergétique d'un bâtiment existant et de proposer un logement adapté pour les agents communaux. - Isolation du plafond, murs et portes - Rénovation du chauffage
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental / Entreprise : à identifier
Calendrier	2023-2024
Plan de financement	Montant total des travaux : 50 000 € HT • DETR 30 % : 15 000 € • Conseil départemental 30 % : 15 000 € • Autofinancement 40% : 20 000 €
Indicateur (s) de suivi	Nombre d'agents accueillis / Satisfaction des usagers

Fiche 46 Construction d'un bâtiment sportif	
Maître d'ouvrage	Communes de Varois et Chaignot
Maître d'œuvre	Mairie
Localisation	Plaine sportive de Varois et Chaignot
Objectifs	Extension du gymnase pour accompagner la délocalisation de l'actuel terrain de football et répondre aux besoins du Tille Football Club, regroupant les communes d'Arc-sur-Tille, Couternon et Varois et Chaignot : vestiaires, sanitaires, salles annexes pour le niveau régional 4.
Description de l'action	A cet accompagnement de la délocalisation du terrain de football s'est adjoint la volonté de répondre à différents besoins complémentaires : - une salle d'activités sportives et ludiques ; - un local de stockage permettant la mise en sécurité de la surface de jeu de handball au gymnase ; - une salle de convivialité multisports ; - un espace « jeunes ».
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental / Entreprise : à identifier
Calendrier	Janvier/février 2022 : mission AMO BAFU Mars/avril 2022 : consultation et choix d'un architecte Année 2023 : réalisation des travaux
Plan de financement	Montant total des travaux : 1 260 000 € HT • DETR 35 % : 441 000 € • Conseil départemental 35 % : 441 000 € • Autofinancement 30% : 378 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration des équipements sportifs / Satisfaction des usagers

Fiche 47 Construction d'une micro crèche	
Maître d'ouvrage	Communes de Varois et Chaignot
Maître d'œuvre	A définir
Localisation	Impasse du Stade - Varois et Chaignot
Objectifs	Le positionnement de la commune de Varois et Chaignot, proche de la Métropole, permet aux familles des communes de la Communauté de Communes de Norge et Tille (Arc-sur-Tille, Couternon, Saint-Julien, Orgeux) de bénéficier de ce type de garde sur le trajet journalier domicile-travail. Il est proposé de réserver des places ou au moins un accès facilité pour les personnes en démarche de reprise d'emploi ou de recherche d'emploi
Description de l'action	- Construction d'un bâtiment et équipements adaptés. - Respect du cadre législatif, réglementaire, administratif et organisationnel
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental / Entreprise : à identifier
Calendrier	2023-2024
Plan de financement	Montant total des travaux estimé : 300 000 € HT
Indicateur (s) de suivi	Achèvement des travaux / Nombre d'enfants accueillis

Maître d'ouvrage	Communes de Varois et Chaignot
Maître d'œuvre	Mairie
Localisation	Esplanade de Hamm rue Victor Hugo
Objectifs	Le gymnase est utilisé, entre autres par le HBCVA, club formateur de handball et rayonnant sur la Communauté de Communes et au-delà. Les fuites sur la toiture compromettent la bonne tenue des rencontres. Ce bâtiment est de conception ancienne et doit être rénové pour mettre en œuvre les exigences du décret tertiaire de la loi ELAN afin de diminuer les dépenses énergétiques de la commune.
Description de l'action	- Démolition de la structure actuelle ; - Remplacement des bacs acier par des plaques avec isolation renforcée ; - Isolation des façades par l'extérieur.
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental / Entreprise : à identifier
Calendrier	2022-2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 350 000 € HT • DETR : 35% 122 500 € • Conseil départemental : 35 % 122 500 € • Autofinancement : 30 % 105 000 €
Indicateur (s) de suivi	Amélioration de la performance énergétique / Degré de satisfaction des usagers

Maître d'ouvrage	Communes de Varois et Chaignot
Maître d'œuvre	Mairie
Localisation	Allée Victor Hugo – Varois et Chaignot - Réhabilitation d'un terrain de football en stabilisé.
Objectifs	Le récent succès des terrains multisports correspond à une nouvelle pratique sportive spécifique aux terrains clos. Un besoin d'équipements des communes rurales qui constitue une réponse rapide et « bon marché » aux attentes des habitants pour améliorer l'offre sportive et répondre aux nouvelles règles de jeux. Cet espace permettra également l'accueil des jeunes lors des vacances et des mercredis loisirs.
Description de l'action	- Réalisation d'une plate-forme 13 x 26 m linéaire et d'un terrain de jeux de 12 x 24 m ; - Réalisation d'un boulodrome avec possibilité de 6 terrains 4 x 15 m.
Partenaires	Etat / Conseil Régional / Conseil départemental / Entreprise : à identifier
Calendrier	2022-2023
Plan de financement	Montant total des travaux : 70 000 € HT • DETR : 20% 14 000 € • Région BFC : 25% 17 500 € • Conseil départemental : 25 % 17 500 € • Autofinancement : 30 % 21 000 €
Indicateur (s) de suivi	Achèvement des travaux / Satisfaction des usagers

